



RAPPORT ANNUEL

2014

Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2015

Sommaire

CONJONCTURE	3
Conjoncture économique	3
Conjoncture monétaire et financière	4
CHIFFRES CLÉS	5
Activité	5
Exploitation	6
RAPPORT D'ACTIVITÉ	7
Activité	7
Résultats	13
EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES	18
Système d'information	18
Monétique	19
Activité commerciale	19
Activité de l'international	20
Marché des capitaux	21
Activités de titres et de bourse	21
Prévisions	22
Perspectives 2015-2018	23
AUDIT ET GESTION DES RISQUES	
Audit	24
Gestion des risques	24
Gestion environnementale et sociale	25
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	26
GOVERNANCE ET RESPONSABILITE SOCIALE	27
Gouvernance d'AMEN BANK	27
Ressources humaines	32
ELEMENTS JURIDIQUES ET FINANCIERS	34
Rapport général des commissaires aux comptes	34
Rapport spécial des commissaires aux comptes	36
Etats financiers	40
Notes aux Etats Financiers	43
GROUPE AMEN BANK	75
Institutions financières du groupe AMEN BANK	75
Extraits du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe Amen Bank	79
Etats financiers consolidés	80
Notes aux états financiers consolidés	83
PROJET DE RESOLUTIONS	104
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	106
Répartition du capital	106
Répartition des droits de vote	106
Conditions d'accès à l'Assemblée Générale	106
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance	106
Autres informations	107
Réseau d'agences	108

Conjoncture

Conjoncture économique

Le taux de croissance économique de l'année 2014, a été arrêté à 2,5%. Cette légère croissance provient de la reprise de l'activité agricole et de la progression, bien qu'à un rythme moindre, de la valeur ajoutée des industries manufacturières et des services marchands. L'évolution de ces secteurs a plus que compensé le fléchissement de la croissance des industries non manufacturières.

La campagne agricole a bénéficié de pluies importantes enregistrées notamment dans la région du nord du pays, mettant fin aux conditions défavorables ayant marqué le début de la campagne. La récolte des céréales pour la saison 2014 a enregistré une croissance de 60% par rapport à la saison 2013, pour atteindre 22 millions de quintaux. Cette hausse est due aux pluies enregistrées dans la plupart des régions. Quant à la production d'huile d'olives, elle a connu une nette reprise à fin 2014, pour atteindre 1,4 million de tonnes, soit l'équivalent de 280 mille tonnes d'huile, contre 370 mille et 70 mille tonnes, respectivement, au titre de la campagne écoulée.

Quant à la production des dattes, elle a augmenté de 11%, passant d'une année à l'autre de 198,8 mille à 223 mille tonnes. De même, la récolte des agrumes a enregistré une hausse de 12,7% pour atteindre 400 mille tonnes, en rapport notamment avec l'entrée en production d'environ 200 mille hectares de nouvelles plantations.

Par ailleurs, la production du secteur de la pêche et de l'aquaculture, a augmenté de 2,3% contre 3,9% une année auparavant, pour atteindre 125 mille tonnes. Cette décélération est imputable à l'évolution mitigée des principaux modes de pêche, en particulier la reprise de la pêche côtière (12,1% contre -2,9%), qui a contrasté avec le repli de la pêche benthique (-0,7% contre 4,7%) et le ralentissement de la pêche au poisson bleu (0,6% contre 0,8%).

Les indicateurs du secteur touristique ont poursuivi leur fléchissement. En effet, les nuitées touristiques globales ont accusé, une baisse de 10,4%, en comparaison avec 2013 et un fléchissement de 23,1% par rapport à 2010. Pour leur part, les entrées de touristes étrangers ont enregistré un repli de 18,8% (-15,6% par rapport à 2010). Quant aux recettes touristiques, elles ont accusé une légère contraction de 0,8%, en comparaison avec 2013.

Le ralentissement de l'activité touristique s'est répercuté sur le rythme d'évolution du transport aérien qui a connu une baisse du trafic de 14%, contre une hausse de 1,3% une année auparavant.

La balance des paiements a évolué, dans un contexte, marqué par la persistance des tensions sociales, dans les principaux centres de production des produits exportables, notamment le bassin minier.

En conséquence, le ralentissement des exportations de biens et de certains services, accompagné par la poursuite de la progression des importations, a entraîné, une détérioration du déficit courant qui s'est situé à 7,4 milliards de dinars, soit 8,9% du PIB. Néanmoins, la forte consolidation de l'excédent des opérations en capital et financières, qui a atteint près de 9 milliards de dinars, suite à l'accroissement notable des entrées nettes de capitaux extérieurs sous forme d'emprunts à moyen et long termes, a permis de couvrir le déficit courant et de conforter le niveau des avoirs nets en devises pour atteindre 13.097 millions de dinars, soit l'équivalent de 112 jours d'importation, contre 11.602 millions de dinars et 106 jours, à la fin de 2013. Ce résultat s'est traduit par un excédent de la balance générale des paiements, qui s'est situé à fin 2014, à 1.595 millions de dinars.

Par ailleurs, le taux de chômage a continué de diminuer passant de 16,5% à 15,2%

En termes de glissement annuel, la détente relative des prix s'est poursuivie avec un taux d'inflation de 5% enregistrant une baisse d'un point de pourcentage par rapport au niveau atteint en 2013.

Cette tendance est en grande partie attribuable à la décélération du rythme d'évolution des prix des produits alimentaires (4,1% contre 8,4%).

Conjoncture monétaire et financière

La masse monétaire M3 a connu, une accélération de son rythme de progression, dont le taux est passé de 6,6% en 2013 à 7,4% en 2014. Cette évolution reflète, essentiellement, celles des créances nettes sur l'Etat (30,6% contre 10,5% en 2013) et des concours à l'économie (9,5% contre 6,8% en 2013). Quant aux créances nettes sur l'extérieur, elles ont accusé au titre de l'année 2014, une baisse moins importante que celle constatée une année auparavant (-38,7% contre -45,3%).

Le taux d'intérêt pondéré au jour le jour sur le marché interbancaire a fluctué, entre un minimum de 4,6% et un maximum de 4,9%. De ce fait, le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) s'est établi à 4,8%.

Par ailleurs, le taux minimum de rémunération de l'épargne (TRE) est resté inchangé, soit 3,5%, et ce depuis le mois de juillet 2014

L'amélioration de la liquidité bancaire s'est poursuivie à la faveur, notamment, de la détente des pressions sur le marché des changes en relation avec le repli des achats de devises, par les banques, auprès de la Banque Centrale de Tunisie d'une part et de l'effet expansif de la circulation fiduciaire sur la trésorerie bancaire d'autre part.

Sur un autre plan, les émissions des entreprises par appel public à l'épargne (APE) se sont nettement consolidées. Les fonds levés sur le marché primaire sont passés à 342 millions de dinars contre 50 millions de dinars, une année auparavant.

Le nombre des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) en activité s'est élevé à 119 unités à fin 2014, suite au démarrage des souscriptions publiques pour cinq fonds communs de placements.

L'indice de référence TUNINDEX s'est inscrit en hausse de 11,1%. Il a réalisé un rendement annuel de 16,2% et est parvenu, ainsi, à recouvrer les pertes enregistrées sur les trois dernières années (14,3%).

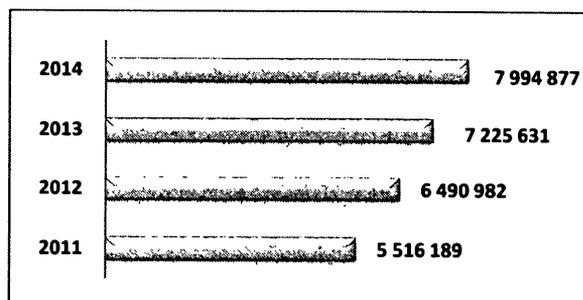
Le taux de change du dinar, sur le marché interbancaire, a enregistré en 2014, une baisse de 11,5% vis-à-vis du dollar américain et de 2,5% face au dirham marocain et a connu une légère hausse de 0,2% vis-à-vis de l'euro et de 0,5%, par rapport au yen japonais.

En termes de moyenne mensuelle, le taux de change du dinar a connu, en 2014 et comparativement à l'année précédente, une dépréciation de 4,2% vis-à-vis de l'euro et de 4,4% vis-à-vis du dollar américain et du dirham marocain et une appréciation de 3,5% par rapport au yen japonais.

Chiffres Clés

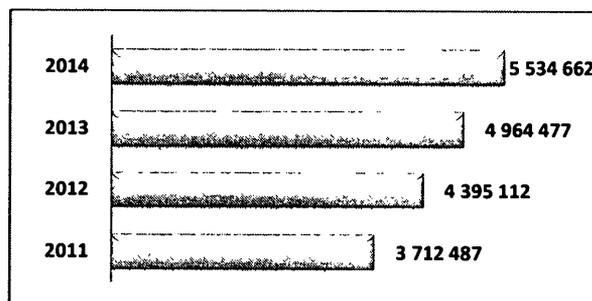
Activité

Total bilan (en milliers de dinars)



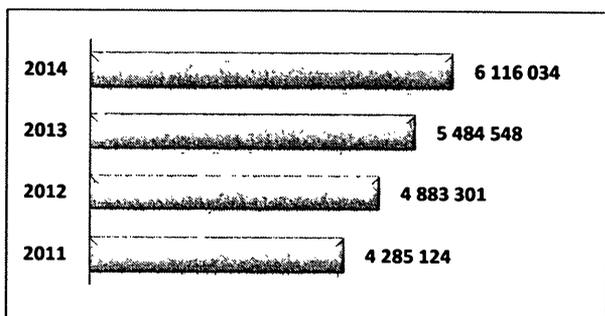
Évolution 2014/2013
+10,6%

Dépôts clientèle (en milliers de dinars)



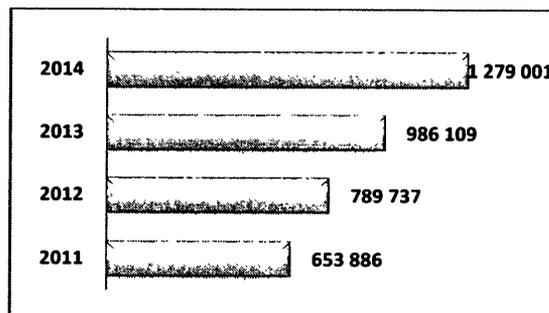
Évolution 2014/2013
+11,5%

Crédits clientèle (en milliers de dinars)



Évolution 2014/2013
+11,5%

Portefeuille titres (en milliers de dinars)



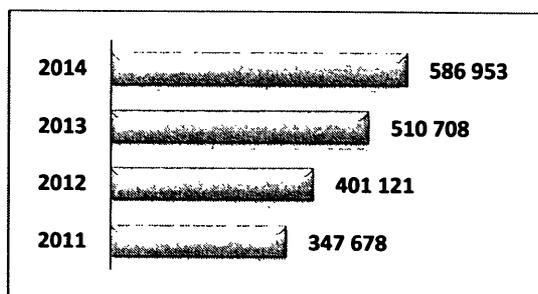
Évolution 2014/2013
+29,7%

(En milliers de dinars sauf autres indications)

(En milliers de dinars)	2014	2013	2012 Retraité	2012	Variation 2014/2013	
					Montant	%
Capitaux propres après affectation du bénéfice	610 803	546 001	393 367	469 779	64 802	11,9
Fonds propres nets	813 071	766 671	617 440	732 058	46 400	6,1
Ratio de capital (en %)	11,4	12,0	10,5	12,3	-0,6	-5,0
Ratio de liquidité (en %)	94,8	89,8	78,5	78,5	5	5,6
Total des provisions et agios réservés sur créances	693 898	612 500	552 268	475 856	81 398	13,3
Taux des créances classées (en %)	12,3	12,8	14,3	14,3	-0,5	-3,9
Taux de couverture des créances classées (en %)	69,7	65,1	56,8	48,5	4,6	7,1
Taux de couverture des engagements (en %)	9,1	8,9	8,6	7,4	0,2	2,6

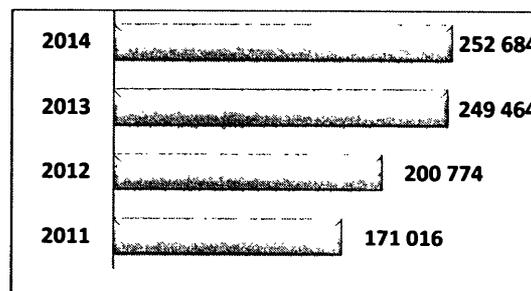
Exploitation

Chiffres d'affaires (en milliers de dinars)



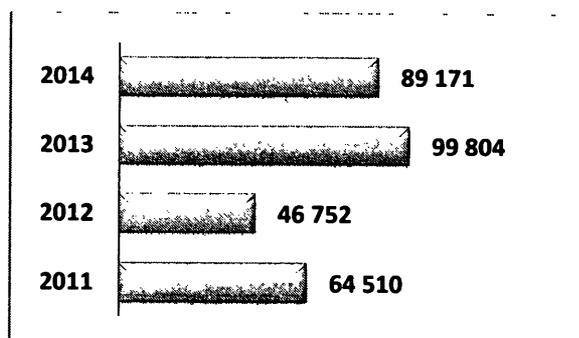
Évolution 2014/2013
+14,9%

Produit net bancaire (en milliers de dinars)



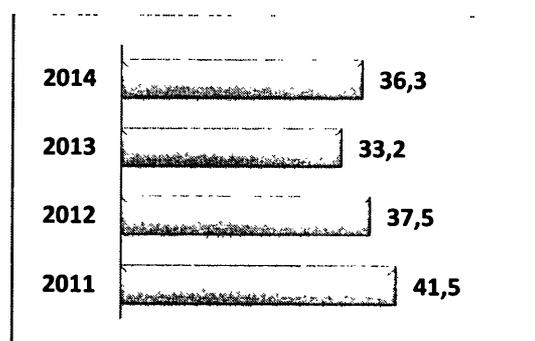
Évolution 2014/2013
+1,3%

Résultat net (en milliers de dinars)



Évolution 2014/2013
-10,7%

Coefficient d'exploitation (en%)



Évolution 2014/2013
9,3%

(En %)	2014	2013	2012 retraité	2012	2011
Coefficient d'exploitation	36,3	33,2	37,5	37,4	41,5
Rendements moyens des actifs	1,2	1,5	0,8	1,0	1,3
Rendements moyens des fonds propres	16,3	23,2	11,8	13,7	17,1

Rapport d'Activité

Activité

A fin décembre 2014, le total du bilan s'est établi à 7.994,9 millions de dinars contre 7.225,6 millions de dinars à fin décembre 2013, soit une augmentation de 769,3 millions de dinars ou 10,6%.

L'activité d'Amen Bank a été caractérisée par les évolutions suivantes :

- Une augmentation des ressources de 609,0 millions de dinars ou 10,2 % ,
- Une augmentation des emplois de 931,7 millions de dinars ou 14,2 %.

Ressources

L'encours des ressources mobilisées par Amen Bank a atteint 6.587,2 millions de dinars, soit une progression de 609,0 millions de dinars ou 10,2 %, détaillée comme suit :

(En millions de dinars)

Nature	2014	2013	2012	Variations 2014/2013	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	5 534,7	4 964,5	4 395,1	570,2	11,5
Emprunts et ressources spéciales	895,5	846,0	730,5	49,5	5,9
Total ressources Bilan	6 430,2	5 810,5	5 125,6	619,7	10,7
Billets de Trésorerie	157,0	167,7	429,2	-10,7	-6,4
Total général des ressources	6 587,2	5 978,2	5 554,8	609,0	10,2

Par ailleurs, l'encours des actions SICAV, souscrites via le réseau, a enregistré une baisse de 47,4 millions de dinars revenant de 546,6 millions de dinars à fin décembre 2013 à 499,2 millions de dinars à fin décembre 2014.

Dépôts et avoirs de la clientèle

L'évolution des dépôts de la clientèle a été impactée par les effets conjugués de la conjoncture économique, du resserrement de la liquidité et de la forte concurrence entre les banques pour collecter les ressources à terme.

(En millions de dinars)

Nature	2014	2013	2012	Variations 2014-2013	
				Montant	(%)
Dépôts à vue	1 336,7	1 349,3	1 220,7	-12,6	-0,9
Dépôts d'épargne	1 013,6	840,2	749,3	173,4	20,6
Dépôts à terme	3 075,6	2 681,9	2 305,9	393,7	14,7
Autres dépôts de la clientèle	108,8	93,1	119,2	15,7	16,9
Total	5 534,7	4 964,5	4 395,1	570,2	11,5

Par agent économique, les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

(En millions de dinars)

Nature	2014	Q.P (%)	2013	Q.P (%)	2012	Q.P (%)
Autres	4 068,7	73,5	3 767,6	75,9	3 199,7	72,8
Sociétés Privées	1 351,7	24,4	1 406,7	28,3	870,4	19,8
Particuliers et Divers	2 251,5	40,7	1 983,1	39,9	2 002,6	45,6
Non Résidents	465,5	8,4	377,8	7,6	326,7	7,4
TOTAL	5 534,7	100,0	4 964,5	100,0	4 395,1	100,0

La quote-part des dépôts collectés auprès des entreprises et organismes publics est de 26,5%, connaissant ainsi une légère augmentation par rapport à 2013

Comparés à fin 2013, les placements à terme ont augmenté de 393,7 millions de dinars, suite à l'accroissement des placements à terme en dinars pour 354,7 millions de dinars et des placements à terme en devises pour 39,0 millions de dinars.

Par ailleurs, la diminution des dépôts à vue de 12,6 millions de dinars est imputable à la baisse des dépôts à vue en dinars et en dinars convertibles pour 56,7 millions de dinars et des dépôts des autres comptes règlementés pour 5,1 millions de dinars, atténuée par l'accroissement des dépôts à vue en devises pour 59,2 millions de dinars

Quant aux dépôts d'épargne, ils se sont accrus de 173,4 millions de dinars ou 20,6%.

Cette progression s'explique par l'accroissement:

- Des comptes spéciaux d'épargne pour 158,5 millions de dinars;
- Des comptes d'épargne en devises pour 12,3 millions de dinars;
- Des autres comptes d'épargne pour 2,6 millions de dinars.

Ressources spéciales et Emprunts obligataires

(En millions de dinars)

Nature	2014	2013	2012	Variations 2014-2013	
				Montant	(%)
Ressources spéciales	675,1	598,9	462,1	76,2	12,7
Ressources extérieures	668,6	593,3	456,8	75,3	12,7
Ressources budgétaires et dettes rattachées	6,5	5,6	5,3	0,9	16,1
Emprunts obligataires	220,3	247,1	268,4	-26,8	-10,8
Emprunts	215,6	241,8	263,0	-26,2	-10,8
Dettes rattachées	4,7	5,3	5,4	-0,6	-11,3
Total	895,4	846,0	730,5	49,4	5,8

Les emprunts et les ressources spéciales ont augmenté de 49,4 millions de dinars ou 5,8%

Ils passent ainsi de 846,0 millions de dinars à fin décembre 2013 à 895,4 millions de dinars à fin décembre 2014.

Leur variation s'explique principalement par:

- L'augmentation de l'encours des lignes extérieures pour 75,3 millions de dinars suite aux nouveaux tirages sur les lignes BEI investissement, CFD, BEI en devises, Banque Mondiale Efficacité Energétique, AFD Hôtelière et sur les deux nouvelles lignes BAD et SANAD ;
- Le remboursement des annuités sur les emprunts obligataires pour 26,2 millions de dinars et le règlement des échéances des lignes extérieures.

Billets de Trésorerie

L'encours en Billets de Trésorerie non avalisés s'est élevé à 157,0 millions de dinars à fin décembre 2014 contre 167,7 millions de dinars à fin décembre 2013, soit une régression de 10,7 millions de dinars.

Emplois

L'encours global des emplois, net de provisions, d'agios réservés et d'amortissements, a enregistré une augmentation de 925,6 millions de dinars ou 14,1%, passant de 6.582,4 millions de dinars à fin décembre 2013 à 7.508,0 millions de dinars à fin décembre 2014.

Cette évolution résulte des éléments suivants :

- Une augmentation de 631,5 millions de dinars des crédits à la clientèle;
- Une augmentation de 292,9 millions de dinars du portefeuille titres;
- Et une légère progression de 1,2 million de dinars des valeurs immobilisées nettes d'amortissement.

(En millions de dinars)

Nature	2014	2013	2012 Retraité	2012-Publié	Variation 2014-2013	
					Montant	(%)
Crédits à la Clientèle	6 116,0	5 484,5	4 883,3	4 959,7	631,5	11,5
Portefeuille Titres	1 279,0	986,1	789,7	789,7	292,9	29,7
Valeurs Immobilisées	113,0	111,8	107,9	107,9	1,2	1,1
Total	7 508,0	6 582,4	5 780,9	5 857,3	925,6	14,1

Crédits à la Clientèle

Les crédits à la clientèle sont passés de 5.484,5 millions de dinars à fin décembre 2013 à 6.116,0 millions de dinars à fin décembre 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 637,6 millions de dinars ou 11,6%.

Le tableau ci-après retrace les principales composantes de cette variation:

(En millions de dinars)

Nature	2014	2013	2012 Retraité	2012 - Publié	Variation 2014-2013	
					Montant	(%)
Comptes débiteurs de la clientèle	864,0	716,4	671,1	671,1	147,6	20,6
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	4 666,8	4 298,0	3 852,0	3 928,4	368,8	8,6
Crédits sur Ressources Spéciales en devises et en dinars	585,2	470,1	360,2	360,2	115,1	24,5
Total	6 116,0	5 484,5	4 883,3	4 959,7	631,5	11,5

Les engagements d'Amen Bank, tels que déclarés à la centrale des risques, répartis par classe

(En millions de dinars sauf indications contraires)

Nature	2014	2013	2012- Retraité	2012 Publié	Variation 2014-2013	
					Montant	(%)
Engagements classés C0 et C1	6 665,3	5 969,3	5 475,1	5 475,1	696,0	11,7
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	935,1	878,7	913,4	913,4	56,4	6,4
Total des engagements (b)	7 600,4	6 848,0	6 388,5	6 388,5	752,4	11,0
Taux des engagements classés (a/b)	12,3	12,8	14,3	14,3	-0,5	-3,9
Agios réservés affectés aux engagements classés	175,5	152,8	143,5	144,6	22,7	14,9
Provisions affectées aux engagements classés	377,7	349,3	298,5	298,5	28,4	8,1
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	98,7	69,5	76,4	-	29,2	41,9
Total des provisions et agios réservés (c)	651,9	571,6	518,4	443,1	80,3	14,0
Taux de couverture des engagements classé (c/a)	69,7%	65,1%	56,8%	48,5%	4,6%	7,1
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2,3	2,8	4,5	4,5	-0,5	-17,9
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1,8	1,3	1,1	-	0,5	38,5
Provisions sur créances courantes	-	2,2	-	-	-2,2	-100,0
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012- 02)	37,8	34,6	28,3	28,3	3,2	9,2
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	41,9	40,9	33,8	32,8	1,0	2,4
Total général des provisions et agios réservés (d)	693,8	612,5	552,3	475,9	81,3	13,3
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	9,1%	8,9%	8,6%	7,4%	0,2%	2,2

Le taux des créances classées, est établi à 12,3% contre 12,8% à fin décembre 2013.

Quant au taux de couverture des créances classées, il a atteint 69,7% contre 65,1% à fin décembre 2013.

Par secteur d'activité, les crédits octroyés sous forme de décaissements et d'engagements par signature se répartissent comme suit :

(En millions de dinars)

Secteur d'activité	2014	2013	2012	Quote part en % de 2014
AGRICULTURE ET PÊCHE	149,5	147,7	146,2	2,0
INDUSTRIE	1 803,3	1664,5	1656,3	23,7
MINE	12,3	8,2	9,4	0,2
ENERGIE	46,8	61,4	50,7	0,6
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	316,1	271,2	307,8	4,2
MATERIAUX DE CONSTRUCTION CERAMIQUE & VERRE	349,7	316,6	302,3	4,6
INDUSTRIES MECANIQUES & ELECTRIQUES	359,5	325	317,7	4,7
CHIMIE & CAOUTCHOUC	242,1	238,2	222,9	3,2
TEXTILE	28,5	25,4	25,9	0,4
HABILLEMENT & CUIR	67,1	66,3	74,4	0,9
BOIS LIEGE & AMEUBLEMENT	42,4	38,2	39,6	0,6
PAPIER IMPRESSION INDUSTRIES POLYGRAPHIQUES	157,1	148,2	148,1	2,1
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS	181,7	165,9	157,5	2,4
SERVICES	5 647,7	5 035,8	4 586,0	74,3
TRANSPORT & TELECOMMUNICATIONS	474,9	423	443,5	6,2
TOURISME	600,2	579,2	555,8	7,9
COMMERCE AGRICOLE & ALIMENTAIRE	119,8	89,7	95,2	1,6
COMMERCE MATIERES PREMIERES, MATERIAUX & COMB	139,4	120,1	115,4	1,8
COMMERCE DE QUINCAILLERIE MACHINES VEHICULES	325,2	215	201	4,3
COMMERCE DE TEXTILE & CUIR	81,5	78,1	69,3	1,1
COMMERCE DIVERS	593,6	562,3	502,2	7,8
SANTE	189,6	137,5	106,3	2,5
FINANCE	257,8	282,5	332,8	3,4
LOISIRS ET CULTURE	56,3	40,3	37,5	0,7
PROMOTION IMMOBILIERE	1 122,6	1 011,6	867,6	14,8
PARTICULIERS	1 520,6	1 340,40	1 107,9	20,0
DIVERS	166,1	156,1	151,5	2,2
TOTAL	7 600,5	6 848,0	6 388,5	100,0

Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres commercial s'est établi à 691,7 millions dinars à fin Décembre 2014, soit une progression de 52,7 millions de dinars et ce, compte tenu des augmentations enregistrées au niveau des portefeuilles de placement en BTA et en emprunts obligataires.

(En millions de dinars)

Nature	2014	2013	2012	Variation 2014-2013	
				Montant	(%)
BTA de placement et de transaction	539,0	333,4	221,6	205,6	61,7
Emprunts obligataires de placement	142,7	96,3	66,9	46,4	48,2
Titres de placement à revenu variable	10,0	5,9	2,2	4,1	69,5
TOTAL	691,7	435,6	290,7	256,1	58,8

Conformément à la stratégie de renforcement de la position d'Amen Bank dans l'activité SVT, l'encours des BTA a dépassé pour la deuxième année consécutive le montant de 500 millions de dinars.

En ce qui concerne l'activité obligataire, la variation de l'encours est due essentiellement à la souscription à l'emprunt national à hauteur de 50 millions de dinars et à des emprunts privés pour 15,7 millions de dinars, compensées par des remboursements pour un montant de 20,8 millions de dinars.

Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement a atteint 587,3 millions de dinars enregistrant ainsi une augmentation de 36,8 millions de dinars ou 6,7% par rapport à fin 2013.

La composition détaillée du portefeuille titres d'investissement est la suivante :

(En millions de dinars)

Nature	2014	2013	2012	Variation 2014-2013	
				Montant	(%)
Titres d'investissement	344,8	329,4	292,7	15,4	4,7
BTA	55,1	104,9	104,8	- 49,8	- 47,5
Fonds gérés	288,7	223,5	176,7	65,2	29,2
Emprunts obligataires	1,0	1,0	11,2	-	-
Titres de participation	51,7	43,5	30,0	8,2	18,9
Parts dans les sociétés du groupe	148,8	130,8	126,9	18,0	13,8
Participations avec convention de rétrocession	42,0	46,8	49,4	- 4,8	-10,3
Total	587,3	550,5	499,0	36,8	6,7

La variation du portefeuille titres d'investissement résulte essentiellement

- De l'augmentation des encours des fonds gérés pour 65,2 millions de dinars. Cette variation s'explique par :
 - La libération de deux nouveaux fonds de 75,2 millions de dinars au cours de 2014;
 - La constatation des créances rattachées et des provisions pour 6,7 millions de dinars et des remboursements pour 16,7 millions de dinars.
- De l'augmentation de l'encours des participations toutes catégories confondues pour 21,4 millions de dinars suite principalement, à des prises de participation dans :
 - Des fonds communs de placement pour 9,7 millions de dinars,
 - Des participations complémentaires notamment dans la clinique El Amen Nabeul (+1,0 MDT), El Amen Santé (+2,0 MDT) et la société Ennaki (+1,5 MDT),
 - Des participations avec conventions de rétrocession dans notamment la clinique la Rose (+2,5 MDT) et à la société MIP (+1,0 MDT). Ces augmentations ont été plus que compensées par le remboursement des échéances de 5,5 millions de dinars.
- De la régression des BTA d'investissement pour 49,8 millions de dinars en faveur de l'accroissement du portefeuille BTA, constitué à des fins de placement.

Immobilisations

Les immobilisations nettes d'amortissement sont passées de 111,8 millions de dinars à fin décembre 2013 à 113,0 millions de dinars à fin décembre 2014 et ce compte tenu d'une dotation aux amortissements de 5,8 millions de dinars.

Ratios

Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité s'est établi à 94,8%. Quant au ratio de liquidité à court terme, qui le remplace en 2015, il s'est établi à 90,1% à fin janvier 2015, en dépassement par rapport au ratio minimum fixé par la BCT de 60%.

Ratios de concentration et de division du risque

À fin décembre 2014, tous les ratios relatifs à la division et à la concentration des risques sont en respect des règles prudentielles édictées par la réglementation en vigueur.

Aucun groupe n'a d'engagement supérieur au ratio de 25% des fonds propres nets, le plafond fixé par la Banque Centrale de Tunisie.

De même, la situation des engagements à fin décembre 2014 n'a pas dégagé de risques encourus sur un même bénéficiaire en dépassement du seuil de 15% des fonds propres nets d'Amen Bank

Les risques encourus sur les personnes ayant des liens avec Amen Bank au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 se sont établis à 438 139 KDT, soit 53,9% des fonds propres nets. Ils se situent largement en deçà du plafond réglementaire de 100%.

Par ailleurs, le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont l'engagement pour chacun d'entre eux, est égal ou supérieur à 5% des fonds propres nets, s'est élevé à 529 550 KDT, soit 65,1% des fonds propres nets contre un plafond réglementaire de 300%.

Ratio de capital

Le ratio de capital s'est établi à 11,4% à fin décembre 2014 contre un ratio réglementaire de 10% exigé à partir de fin 2014. En tenant compte uniquement des fonds propres nets de base, le ratio TIER I s'est établi à 8,1% à fin 2014, alors que la Banque Centrale de Tunisie a prévu à cette date un taux minimum de 7%.

Capitaux propres et Provisions

Capitaux Propres

A fin Décembre 2014, les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 635,2 millions de dinars enregistrant ainsi une augmentation de 66,8 millions de dinars ou 11,7%. Cette augmentation provient :

- Du résultat provisoire arrêté au 31 décembre 2014 pour 89,2 millions de dinars ;
- Et de la distribution des dividendes pour 22,4 millions de dinars

Provisions

L'encours des provisions s'est élevé à 571,3 millions de dinars à fin décembre 2014, en augmentation nette de 60,1 millions de dinars par rapport à son niveau de décembre 2013. Cette augmentation est inhérente à :

- Une dotation nette de provision des créances pour 58,6 millions de dinars ;
- Une dotation de 1,9 millions de dinars pour les titres ;
- Et une reprise de 2,3 millions de dinars sur la provision pour risques et charges.

(En millions de dinars)

Nature	2014	2013	2012- Retraité	2012- Publié	Variations 2014-2013	
					Montant	(%)
Provisions affectées aux risques crédits	514,2	455,6	403,2	326,7	60,8	13,4
<i>Provisions affectées aux crédits</i>	476,4	421,0	374,9	298,5	57,6	13,7
Provisions annuelles	377,7	351,5	298,5	298,5	28,4	8,1
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	98,7	69,5	76,4	-	29,2	41,9
<i>Provisions collectives</i>	37,8	34,6	28,3	28,3	3,2	9,3
Provisions affectées aux titres	16,2	14,3	12,8	12,8	1,9	13,6
Provisions affectées aux autres éléments d'actif, de passif et pour risques et charges	40,9	43,2	42,7	42,7	-2,6	-6,0
Total	571,3	513,1	458,7	382,2	60,1	11,8

Agios Réservés

Le total des agios réservés est passé de 156,9 millions de dinars à fin décembre 2013 à 179,7 millions de dinars à fin décembre 2014. Cette variation de 22,8 millions de dinars, résulte d'une dotation brute de 32,3 millions de dinars et d'une reprise de 9,5 millions de dinars

(En millions de dinars)

Nature	2014	2013	2012	Variations 2014-2013	
				Montant	(%)
Agios réservés au 31/12/N-1	156,9	149,1	131	7,8	5,2
Dotation aux agios réservés	32,3	23,6	28,7	8,7	36,9
Reprise Agios réservés de l'exercice (-)	9,5	15,7	10,5	-6,2	39,5
Autres reprises (-)	-	0,1	0,1	-0,1	100,0
	179,7	156,9	149,1	22,8	14,5

Résultats

Au titre de l'année de 2014, Amen Bank a réalisé un chiffre d'affaires de 586,9 millions de dinars contre 510,7 millions de dinars en 2013, soit une augmentation de 76,2 millions de dinars ou 14,9%.

Parallèlement, les charges d'exploitation bancaires ont enregistré une hausse de 73,0 millions de dinars ou 28,0% ce qui n'a permis au produit net bancaire d'augmenter que de 3,2 millions de dinars ou 1,3%.

Les principaux indicateurs de l'état de résultat au 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

(En milliers de dinars)

NATURE	2014	2013	2012 retraité	2012 Publié	Variation 2014/2013	
					Montant	(%)
Chiffre d'affaires	586 953	510 708	401 121	401 840	76 246	14,9
Produit Net Bancaire	252 685	249 464	200 774	201 493	3 221	1,3
Résultat Net	89 171	99 804	46 752	58 491	-10 633	-10,7

Produits d'exploitation Bancaire

Au cours de l'année de 2014, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 76,2 millions de dinars, ou 14,9%, détaillée comme suit :

(En milliers de dinars)

NATURE	2014	2013	2012 retraité	2012 Publié	Variation 2014/2013	
					Montant	(%)
Intérêts et Revenus Assimilés	446 390	394 012	302 436	302 703	52 378	13,3
Commissions Reçues	66 712	58 135	51 736	51 469	8 577	14,8
Revenus des Portefeuilles Titres et Opérations Financières	73 851	58 561	46 949	47 668	15 290	26,1
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	586 953	510 708	401 121	401 840	76 245	14,9

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus ont atteint 446,4 millions de dinars et ce, compte tenu d'une dotation nette d'agios réservés de 22,8 millions de dinars contre 8,5 millions de dinars une année auparavant.

Les intérêts et revenus assimilés, nets d'agios réservés, sont détaillés dans le tableau ci dessous:

(En milliers de dinars)

NATURE	2014	2013	2012 retraité	2012 Publié	Variation 2014/2013 Retraité	
					Montant	(%)
Intérêts et revenus sur les établissements bancaires et financiers et sur la BCT	11 626	11 184	9 525	9 525	442	4,0
Opérations avec la Clientèle	413 670	359 621	276 645	276 645	54 049	15,0
Autres revenus et intérêts	21 094	23 207	16 266	16 533	-2 113	-9,1
Total Intérêts et Revenus Assimilés	446 390	394 012	302 436	302 703	52 378	13,3

Les revenus perçus sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers et sur la BCT ont enregistré une hausse de 0,4 million de dinars, inhérente notamment à l'augmentation des intérêts perçus sur les crédits aux établissements de leasing

Les revenus sur les opérations avec la clientèle ont totalisé 413,7 millions de dinars contre 359,6 millions de dinars en 2013, soit une augmentation de 54,0 millions de dinars ou 15,0%. Cette croissance s'explique principalement par les effets suivants :

- L'évolution des encours moyens des crédits toutes catégories et devises confondues de 8,9%,
- La hausse du TMM moyen de la période de 6,2% ou 28 points de base contre la baisse des taux d'intérêt moyens de l'euro et du dollar pour respectivement 5,4% et 14,9%

Les autres revenus et intérêts comportent notamment les commissions à caractère d'intérêt perçu sur les engagements par signature et le différentiel d'intérêt perçu sur les opérations de change à terme et swap.

Commissions reçues

Les commissions perçues ont atteint 66,7 millions de dinars contre 58,1 millions de dinars en 2013, enregistrant ainsi une hausse de 8,6 millions de dinars ou 14,8%.

(En milliers de dinars)

NATURE	2014	2013	2012 retraité	2012 Publié	Variation 2014/2013	
					Montant	(%)
Commissions sur chèques, effets, virements et tenue de comptes.	35 623	31 106	25 975	25 975	4 517	14,5
Commissions sur placements et titres	3 346	3 131	3 542	3 542	215	6,9
Commissions sur Commerce extérieur et change	7 261	6 321	5 537	5 537	940	14,9
Commissions sur Opérations monétaires	6 691	5 781	5 786	5 786	910	15,7
Commissions sur Banque directe	2 616	1 652	1 222	1 222	964	58,4
Commissions sur Bancassurance	1 892	977	1 181	1 181	915	93,7
Commissions de gestion, d'étude et d'engagement	8 407	8 317	7 884	7 618	90	1,1
Autres Commissions (mains levées, successions, etc)	876	850	609	609	26	3,1
Total commissions perçues	66 712	58 135	43 852	51 469	8 577	14,8

Le niveau de croissance des commissions perçues au titre de l'année de 2014 a été atteint grâce notamment à l'augmentation des commissions perçues sur les moyens de paiement, sur les comptes, sur les crédits, sur l'activité monétaire, sur la bancassurance, sur la banque directe et sur le commerce extérieur.

Produit du portefeuille titres et des opérations financières

Les revenus des portefeuilles titres (portefeuilles titres commercial et d'investissement et opérations financières) ont atteint 73,9 millions de dinars contre 58,6 millions de dinars en 2013, soit une progression de 15,3 millions de dinars ou 26,1%.

(En milliers de dinars)

NATURE	2014	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variation 2014/2013	
					Montant	(%)
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	49 670	38 486	27 231	26 655	11 184	29,1
Revenus du portefeuille titre d'investissement	24 181	20 075	19 718	21 013	4 106	20,5
Total revenus des portefeuilles titres et opérations financières	73 851	58 561	46 949	47 668	15 290	26,1

Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières ont atteint 49,7 millions de dinars en 2014 contre 38,5 millions de dinars en 2013, soit une progression de 11,2 millions de dinars enregistrée notamment au niveau :

- De l'augmentation des revenus des BTA et des emprunts obligataires compte tenu de l'évolution de l'encours du portefeuille de placement,
- De la diminution des gains sur les opérations de change.

L'évolution des gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières, est explicitée, en détail dans le tableau ci-dessous .

(En milliers de dinars)

NATURE	2014	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variation 2014-2013	
					Absolu	(%)
Revenus du portefeuille titres de placement et de transaction à revenus fixes (BTA et Emprunts obligataires)	33 650	19 370	13 501	12 925	14 280	73,7
Revenus du portefeuille titres de placement à revenus variables	78	-126	-97	-97	204	-161,9
Gain net sur change au comptant	12 371	15 999	11 108	11 108	-3 628	-22,7
Gain net sur change BBE et autres gains de change	3 571	3 243	2 719	2 719	328	10,1
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	49 670	38 486	27 231	26 655	11 184	29,1

Gain sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement ont atteint 24,2 millions de dinars en 2014 enregistrant, ainsi une hausse de 4,1 millions de dinars par rapport à 2013.

Les revenus sur portefeuille titres d'investissement sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En milliers de dinars)

NATURE	2014	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variation 2014-2013	
					Absolu	(%)
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement:	12 283	14 691	10 987	11 070	-2 408	-16,4
Sur BTA	4 518	7 085	7386	6 893	-2 567	-36,2
Sur les Fonds gérés	7 699	7 468	3 577	3 577	231	3,1
Sur les emprunts obligataires	66	138	24	600	-72	-52,2
Dividendes et revenus assimilés sur titres d'investissement	11 898	5 384	8 731	9 943	6 514	121,0
Total revenus du portefeuille titres d'investissement	24 181	20 075	19 718	21 013	4 106	20,5

La régression des intérêts et revenus assimilés sur les titres d'investissement (BTA, Emprunts obligataires et Fonds Gérés) est expliquée par les effets conjugués suivants :

- La progression des revenus des Fonds Gérés qui comportent les plus values et dividendes encaissés et les intérêts courus sur les fonds placés en attente d'emploi ,
- La baisse des intérêts sur les BTA et sur les emprunts obligataires inhérente à la régression de l'encours du portefeuille d'investissement en faveur de l'encours à des fins de placement.

Charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 73,0 millions de dinars ou 28,0 %, passant de 261,2 millions de dinars en 2013 à 334,3 millions en 2014.

Les composantes des charges d'exploitation bancaire se présentent comme suit :

(En milliers de dinars)

NATURE	2014	2013	2012 Publié	Variation 2014-2013	
				Absolu	(%)
Total Intérêts encourus et charges assimilées	327 040	255 194	195 059	71 846	28,2
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	27 201	28 840	20 700	-1 639	-5,7
Opérations avec la clientèle	246 308	179 052	140 111	67 256	37,6
Emprunts et ressources spéciales	31 244	30 135	25 504	1 109	3,7
Autres intérêts et charges	22 287	17 167	8 744	5 120	29,8
Commissions encourues	7 229	6 050	5 289	1 179	19,5
Total Charges d'exploitation bancaire	334 269	261 244	200 348	73 025	28,0

La hausse des intérêts encourus et charges assimilées de 71,8 millions de dinars ou 28,2% est justifiée par les effets conjugués :

- De l'accroissement des encours moyens des ressources toutes catégories confondues de 12,0% ;
- De l'augmentation du TMM moyen de la période de 6,2% ;
- Et de la baisse des taux de référence des principales devises.

Compte tenu des encours bilanciaux, le coût moyen des ressources est établi à 4,82% contre 4,13% pour la même période de 2013. Le coût moyen des ressources analytiques calculé sur la base de la moyenne mensuelle, a atteint 4,54%, compte non tenue de la prime du risque de change.

Le rendement moyen des crédits bilanciaux passe à 7,42% contre 7,28%. Quant au rendement moyen analytique des crédits et qui tient compte des capitaux moyens, a atteint 6,84% en 2014 contre 6,24% en 2013.

Ainsi la marge nette d'intérêts bilanciaux se situe à 2,60% en 2014 contre 2,30% en 2013.

Produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire a atteint 252,7 millions de dinars contre 249,5 millions de dinars en 2013, soit une augmentation de 3,2 millions de dinars ou 1,3 %.

(En milliers de dinars)

NATURE	2014	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variation 2014-2013	
					Absolu	(%)
Marge sur intérêts	119 350	138 817	107 381	107 644	-19 467	-14,0
Marge sur commissions	59 483	52 086	46 444	46 181	7 397	14,2
Revenus sur titres et opérations financières	73 851	58 561	46 949	47 668	15 290	26,1
P N B	252 684	249 464	200 774	201 493	3 220	1,3
PNB / Chiffres d'affaires	43,1%	48,8%	50,1%	50,1%		

Rapportées au Produit Net Bancaire, ces marges se présentent comme suit :

(En milliers de dinars)

NATURE	2014	Q.P dans le PNB en %	2013	Q.P dans le PNB en %	2012 Retraité	Q.P dans le PNB en %
Marge sur intérêts	119 350	47,2	138 817	55,6	107 381	53,5
Marge sur commissions	59 483	23,5	52 086	20,9	46 444	23,1
Revenus sur titres et opérations financières	73 851	29,2	58 561	23,5	46 949	23,4
P N B	252 684	100	249 464	100	200 774	100

Charges opératoires

Les charges opératoires ont totalisé 91,8 millions de dinars, contre 82,9 millions de dinars une année auparavant, soit une hausse de 10,7% ou 8,9 millions de dinars.

Les charges se ventilent comme suit :

(En milliers de dinars)

Nature	2014	2013	2012-Retraité	2012-Publié	Variation 2014-2013	
					Montant	(%)
Frais de personnel	68 872	62 127	55 627	55 627	6 745	10,9
Charges générales d'exploitation	17 186	15 203	14 602	14 602	1 983	13,0
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	5 753	5 589	5 086	5 086	164	2,9
Total charges opératoires	91 811	82 919	75 315	75 315	8 892	10,1
Coefficient d'exploitation	36,3%	33,2%	37,5%	37,4%	0	10,7

La hausse des frais du personnel est justifiée par les effets cumulés de l'augmentation salariale sectorielle et des effets des promotions et de l'accroissement de l'effectif.

Quant à la hausse enregistrée au niveau des charges générales d'exploitation, elle est imputable principalement aux primes d'assurances relatives aux nouveaux contrats d'assurances, afférents notamment à la mise à jour des assurances globale vol, mandataires sociaux et responsabilité civile et professionnelle, ainsi qu'aux charges d'électricité suite aux majorations successives des prix, appliquées par la STEG en 2014.

Le coefficient d'exploitation a atteint 36,3% contre 33,2% en 2013.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation, hors effets de la dotation aux provisions, des corrections des valeurs, de l'impôt et de la dotation aux amortissements, a atteint 167,1 millions de dinars, en diminution de 3,7%

De ce résultat brut, ont été affectées une dotation aux provisions pour 62,8 millions de dinars et une dotation aux amortissements pour 5,8 millions de dinars. L'impôt sur les sociétés a été fixé à 8,5 millions de dinars.

Résultat net de l'exercice

Le résultat net réalisé par la banque a enregistré une régression de 10,7% en passant d'une année à l'autre de 99,8 millions de dinars à 89,2 millions de dinars.

(En milliers de dinars)

NATURE	2014	2013	2012- Retraité	2012- Publié	Variation 2014- 2013	
					Montant	(%)
Résultat d'Exploitation	99 216	107 262	56 628	68 367	-8 046	-7,5
Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaire (-)	1 507	546	807	807	961	176,0
Impôt sur les bénéfices (-)	8 538	6 912	9 069	9 069	1 626	23,5
Résultat net de l'exercice	89 171	99 804	46 752	58 491	-10 633	-10,7
Rendement moyen des fonds propres	16,3%	23,2%	11,8%	13,7%		
Rendement moyen des actifs	1,2%	1,5%	0,8%	1,0%		

Évolutions récentes & perspectives

Système d'information

Durant l'année 2014, Amen Bank a poursuivi sa démarche d'optimisation et de mise en place de nouveaux logiciels, de nouvelles infrastructures matérielles et de nouvelles technologies permettant une meilleure couverture fonctionnelle, une plus grande maîtrise des risques et un renforcement de l'image d'Amen Bank, en tant qu'institution à la pointe des technologies.

En effet, le système de gestion agence **Emeraude**, mis en exploitation fin 2013 et généralisé à tout le réseau durant les premiers mois de l'année 2014, a connu des améliorations visant à assurer une parfaite couverture fonctionnelle, une meilleure sécurité et un traitement en temps réel des opérations inter-agence. Ce nouveau module a été audité, sur les plans performance, qualité et sécurité, par des auditeurs externes de renommée internationale. La montée en puissance du système **Emeraude** permettra de lui conférer les attributs nécessaires à une certification qualité et sécurité selon les normes CMMI et ISO.

Avec l'achèvement quasi-total du système d'information opérationnel, Amen Bank a entamé la mise en place du système d'information décisionnel et analytique par le lancement des projets réglementaires à savoir, la gouvernance des risques, le système de notation interne et la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme, notamment au moyen d'une solution de profiling.

Au niveau de la gouvernance des risques, des adaptations ont été apportées au module «Financement» permettant la prise en compte des risques environnementaux et sociaux dans la décision de crédit. Un système de notation interne a été mis en place pour faciliter la prise de décision et le suivi des engagements. Le module «Gestion des risques» a été enrichi par le développement d'une application permettant le calcul de la provision additionnelle sur décote des garanties. Dans le but d'augmenter la capacité en termes de refinancement, plusieurs améliorations ont été entreprises pour assurer un suivi efficace des créances refinançables.

De même, Amen Bank a développé un nouveau module centralisé permettant l'octroi on-line des crédits voiture qui sera déployé chez les concessionnaires de voitures.

Un travail de base a été entrepris, par la préparation de l'ensemble des comptes rendus d'inventaire de tous les métiers d'Amen Bank, permettant d'entamer les chantiers décisionnels en commençant par l'ensemble des tableaux de bord ALM «Assets & Liabilities Management».

Les développements effectués au niveau du module «Noyau comptable» ont permis, outre l'automatisation du reporting réglementaire, la génération du nouveau ratio de liquidité LCR «Liquidity Coverage Ratio».

En matière de lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme, un nouveau progiciel «SIRON» permettant le profiling des clients et l'identification des opérations suspectes, a été mis en production. De nouvelles fiches clients "Know Your Customer" ont été mises en place, au niveau du module de gestion de la clientèle, permettant d'assurer une connaissance approfondie des clients lors de l'entrée en relation et un suivi régulier des clients pendant toute la durée de la relation.

Des améliorations ont été apportées au module «Contrôle de gestion» permettant un meilleur suivi de la rentabilité des activités d'Amen Bank. Par la même occasion, un module de justification des revenus a été entamé et sera étendu, progressivement, à l'ensemble des métiers d'Amen Bank.

Amen Bank a continué le développement de la banque digitale et multicanal par la mise en place d'un centre d'appel dénommé «Centre de Relation Clients», la création d'un espace «Libre service» et le lancement du projet de la banque en ligne sous la dénomination «Amen First Bank».

Le «Centre de Relation Clients» permet aux clients et aux prospects d'accéder aux informations sur les offres de produits et de services d'Amen Bank. La mise à leur disposition de ce canal supplémentaire de contact leur permet d'obtenir des réponses rapides et précises à leurs diverses doléances et demandes d'informations. Le «Centre de Relation Clients» garantit, à Amen Bank, plus de proximité et de disponibilité avec ses clients et une occasion supplémentaire de mise en valeur de ses produits et services. Le «Centre de Relation Clients» est également chargé de recueillir les réclamations des clients, d'assurer le recouvrement des impayés relatifs aux crédits à la consommation et servira comme plateforme pour le lancement des campagnes de démarchage.

L'espace «Libre service» permettra aux clients d'effectuer, en toute sécurité, des opérations de change, de versement et de retrait d'espèces et de remise de chèques. Cet espace «Libre Service», fonctionnant 24/24 et 7/7, offrira aux clients plus de souplesse et un gain de temps lors de l'exécution de leurs opérations courantes et permettra, en conséquence, de décongestionner les guichets d'Amen Bank.

Le projet de banque digitale a sensiblement évolué, par l'ajout de nouvelles fonctionnalités, au niveau de la communication avec les réseaux sociaux Facebook, Twitter et LinkedIn, de l'internet banking et du mobile banking.

Par ailleurs et pour améliorer sa part de marché sur le segment des professionnels, Amen Bank a lancé un nouveau produit « Pack Pro » qui consiste en un package composé de produits et de services offerts à des conditions avantageuses.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service, les actions, visant à assurer aux clients «Grands Comptes» un traitement prioritaire et de qualité, ont été poursuivies par l'intégration du système d'identification de cette catégorie de client, au niveau de l'ensemble de la chaîne «Financement». De même, une amélioration a été apportée au niveau du module International pour réduire le délai de traitement des opérations.

Un module de gestion des garanties internationales et de gestion des correspondants a été mis en place. C'est également, le cas d'un nouveau système de rapprochement des opérations internationales et des opérations de la salle des marchés, qui a été perfectionné pour garantir le dénouement de toutes les opérations en toute sécurité.

Au niveau infrastructure et dans le cadre de l'unification et la généralisation de la téléphonie IP dans le siège, la salle des marchés a été équipée d'un nouveau standard téléphonique doté des avantages de la technologie IP, permettant d'améliorer les conditions de travail et la compétitivité des traders.

Monétique

L'année 2014 a vu le lancement de la carte Visa Infinite. Il s'agit d'une carte Visa très haut de gamme, destinée principalement aux dirigeants d'entreprise et aux déposants importants d'Amen Bank. Elle leur ouvre les portes d'un univers, fait de services prestigieux et d'avantages exclusifs, dont notamment la capacité de paiement et de retrait élevée, le service de conciergerie, les garanties d'assurance et d'assistance médicale étendues.

L'année 2014 a connu également le lancement de la carte Daloula, dont la nouveauté, une première en Tunisie, consiste à permettre au client de choisir lui-même le visuel de sa carte. Actuellement, le client peut sélectionner le visuel parmi quatre thèmes différents : la nature, la musique, l'architecture et les fractales. Bien entendu, ces photos seront progressivement enrichies par d'autres thèmes, de manière à élargir davantage les choix du client.

Au cours de la même période, l'effort de commercialisation de la gamme des cartes prépayées s'est intensifié avec le développement des services de recharge électronique proposés aussi bien via le site d'internet banking @mennet que les DAB d'Amen Bank.

Globalement, l'activité d'émission des cartes a connu, en 2014, une évolution positive. En effet, l'effort commercial a permis à Amen Bank d'émettre 51.300 nouvelles cartes, en augmentation de 29% par rapport aux émissions de l'année 2013. C'est la carte El Amen, carte à puce de retrait adossée à un compte d'épargne, qui a enregistré la plus forte progression.

Les commissions générées par l'activité Monétique se sont élevées en 2014 à 6.776, 8 mille dinars, contre 6.160,5 mille dinars en 2013, soit une augmentation de 616,3 mille dinars ou 10%.

Pour leur part, les mouvements réalisés au niveau des DAB sont passés de 332,9 millions de dinars en 2013 à 414,6 millions de dinars, en 2014, soit une progression de 24,5%. Au cours de la même année 2014, le parc DAB a été enrichi de 12 nouveaux automates, portant ainsi le nombre total de DAB à 163, dont 16 hors site. Le taux de disponibilité des DAB s'est établi pour sa part à 97%.

Par ailleurs, le mouvement effectué auprès des affiliés TPE, s'est élevé à 95,6 millions de dinars, en progression de 16,0% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation a été obtenue suite à la révision de la grille tarifaire et à l'augmentation des paiements effectués par les non résidents. En effet, les dépenses effectuées par les porteurs de cartes étrangères se sont élevées à 61,1 millions de dinars en 2014, contre 50,8 millions de dinars en 2013, soit une progression de 20,5%.

Activité commerciale

Afin de poursuivre le développement de son activité commerciale et de répondre à une demande de plus en plus large de produits et de services, Amen Bank a continué à étoffer et à moderniser son offre, dans le but de conquérir de nouveaux marchés à haut potentiel financier et à satisfaire et fidéliser sa clientèle.

Extension du réseau

Amen Bank a poursuivi l'extension de son réseau commercial avec l'ouverture de 10 nouvelles agences, ce qui a permis de porter le nombre total d'agences à 151. Les agences ouvertes durant l'année 2014, ont été installées dans les villes et quartiers suivants : Borj Louzir, Le Kram Ouest, Ksour Essaf, Mahdia Diar El Bhar, La Marsa Saada, Sahloul, Kalaa Kebira, Le Kef, La Mornaguia et Siliana.

Pack Pro

Avec son nouveau produit « Pack Pro », Amen Bank offre aux professions libérales, plusieurs produits et services à un tarif global attractif. En plus des avantages du Pack Pro, les clients se voient également proposer l'accès à plusieurs formules de financement, adaptées à leurs besoins.

Actions de communication

Plusieurs actions de communication ont été menées en 2014, parmi lesquelles la sponsoring par AMEN BANK de plusieurs activités associatives visant la promotion de la musique tunisienne et notamment le Malouf.

Amen Bank a également poursuivi ses actions de sponsoring des manifestations à caractère sportif et en particulier son partenariat avec le TUNIS OPEN 2014. AMEN BANK a aussi sponsorisé l'émission « Souia CAN », organisée sur Hannibal TV, autour du championnat d'Afrique des nations de handball masculin.

De plus, Amen Bank a participé à la sponsoring de la 63ème Assemblée Générale de l'IFMSA « International Fédération Of Medical Student's Association » et ce, en partenariat avec l'Associa-Med (Association Tunisienne des Stagiaires Internes et des Etudiants en Médecine). Son objectif était d'élargir sa base clientèle, en s'adressant à une cible privilégiée, composée de médecins et de futurs médecins, en leur proposant une offre complète de produits et services

Amen Bank a également sponsorisé, pour la 2^{ème} année consécutive, la rubrique « flash Change » sur la radio Express FM, qui présente quotidiennement l'analyse des principales devises et donne un bref aperçu de la situation sur les marchés financiers internationaux.

Par ailleurs, Amen Bank a programmé durant l'été 2014, une action d'animation au niveau de l'Aéroport Tunis Carthage et du Port de la Goulette. Elle avait pour objectif de promouvoir l'offre de produits et services d'Amen Bank, susceptible d'intéresser les tunisiens résidants à l'étranger.

De plus et dans le but d'asseoir sa présence digitale et d'atteindre plus de clients, Amen Bank a créé sa page officielle Facebook, afin de « capter » des fans actifs, dans le but de les convertir en futurs clients. A travers cette présence sur les médias sociaux, Amen Bank montre sa volonté de diversifier les canaux de communication pour toucher de nouvelles cibles.

Activité de l'international

Au terme de l'exercice 2014, le volume de transactions gérées par Amen Bank a atteint le montant de 5.813 millions de dinars réalisant ainsi une progression de 11,5% par rapport à 2013. C'est une évolution importante au vu de la conjoncture économique du pays. Cette évolution est le résultat du bon comportement de plusieurs composantes de l'activité internationale.

Les opérations de commerce extérieur des résidents ont accusé une importante évolution. En effet, les domiciliations se sont accrues en nombre de 6,0% atteignant 26.329 dossiers traités, et en volume de 41.6% atteignant 4.100 millions de dinars. Les opérations commerciales à l'import ont accusé une évolution en montant de 33,0% atteignant 2.205 millions de dinars et celles à l'export ont accusé une évolution de 24,8%, pour atteindre 1.589 millions de dinars.

Les opérations financières ordonnées ont accusé une diminution de 23,0%, due principalement à la régression de l'activité off shore suite à la situation qui prévaut en Tunisie et en Libye.

Les financements en devises ont enregistré une évolution de 31,4% atteignant 548 millions de dinars répartie entre 488 millions de dinars à l'import et 60 millions de dinars à l'export.

Enfin, les engagements par signature ont affiché une progression en volume de 14,7%, pour atteindre 868,5 millions de dinars.

Par ailleurs, l'encours des ressources extérieures mobilisées par Amen Bank s'est accru de 12,7% pour atteindre 665 millions de dinars. Cette évolution est due aux nouveaux tirages effectués sur les lignes de crédit de la Banque Européenne d'Investissement, de l'Agence Française de Développement, de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, de la Banque Africaine de développement et du fonds SANAD pour la promotion des TPMEs ainsi que sur les lignes d'aide-programme accordées à la Tunisie par la France et l'Italie.

A ce titre, Amen Bank a continué à occuper la première place, s'octroyant ainsi une quote-part de choix dans l'utilisation des ressources en devises mises à la disposition de la Tunisie par les bailleurs de fonds internationaux.

Marché des Capitaux

L'exercice 2014 a été marqué par un important effort de consolidation des performances de la salle des marchés, une diversification des sources de revenus et une maîtrise planifiée des risques de marché. Cet effort a contribué à asseoir, sur des bases fondamentales, le positionnement d'Amen Bank comme un acteur majeur sur les différents métiers et segments du marché des capitaux.

Activité devises

L'activité change a fait l'objet d'une importante mutation de son mode de fonctionnement après l'entrée en vigueur, fin septembre 2014, de l'accord cadre de teneur de marché. Ce changement a permis de réaliser une double progression en terme de volume de 16,1% sur l'interbancaire et de 18,1% sur le compartiment change à terme

Au niveau de la trésorerie en devises, l'encours moyen des dépôts de la clientèle a enregistré une évolution positive de 6,2%.

Portefeuille obligataire

L'encours global du portefeuille obligataire a affiché une nette progression de 41,9 %. Cette évolution qui s'inscrit dans le cadre de l'effort d'Amen Bank de diversification des revenus a permis d'améliorer sensiblement le rendement global du portefeuille.

Portefeuille titres souverains

Le portefeuille titres souverains de l'Etat tunisien (BTA) a franchi un nouveau palier en 2014. L'encours a atteint 579 millions de dinars ce qui correspond à une augmentation de l'encours de 35,8% et une évolution de 0,11% en terme de rendement.

Bourse et gestion du patrimoine

L'activité Bourse, OPCVM et gestion de patrimoine a confirmé son important potentiel de croissance ; ce nouveau centre de profit a réussi à réaliser, pour sa deuxième année d'exercice, un rendement moyen sur portefeuille de trading de 8 7%.

Activité change manuel

La nouvelle organisation du métier de change manuel, au sein du réseau, a permis à cette activité d'afficher une croissance de 24,8% de ses résultats et de s'inscrire comme un véritable levier de croissance pour les prochains exercices.

Activités de titres et de bourse

Métiers titres

Au sujet de ses activités de banque dépositaire d'OPCVM, Amen Bank gère un total actif déposé de 1 371,8 millions de dinars, soit une part de marché de 30,2%. La fonction de dépositaire est assurée pour 34 OPCVM, soit 9 SICAV et 25 FCP

Amen Bank est également dépositaire de 11 FCP à risque totalisant, à fin 2014, des actifs de 47,5 millions de dinars.

A travers son réseau d'agences, Amen Bank assure les métiers de distribution d'OPCVM. A fin 2014, la distribution de SICAV a permis de gérer un total d'actif net de 499,3 millions de dinars.

Titre Amen Bank

Du 02/01/2014 au 31/12/2014, l'action Amen Bank est passée de 31,150 dinars à 26,190 dinars s'inscrivant ainsi en diminution de 15,9%

Durant la même période, l'Indice Tunindex a enregistré une hausse de 15,4%. Quant à l'Indice Banques, il a enregistré une hausse de 17% sur sa valeur au 02/01/2014.

Les indicateurs financiers de la valeur Amen Bank au 31/12/2014 se présentent ainsi

Indicateurs	2014	2013	Variation 2013/2014	
			Absolue	(%)
Cours de l'action Amen Bank (en dinars)	26.2	31 0	-4.8	-15.5
Fonds propres (après affectation) / par action	21.3	22.3	-1.0	-4 5
Price Earning Ratio (PER)	7.2 X	7.3 X	-0.1	-1.4
Bénéfice par action (en dinars)	3.648	4.274	-0.6	-14.6
Capitalisation boursière (en millions de dinars)	640.2	747.7	-107.5	-14.4
Capitaux propres (en millions de dinars)	610,8	568,5	42,3	0,1
Capitalisation boursière / capitaux propres (en %)	1.05 X	1.32 X	-0.2	-11.4

La liquidité des actions Amen Bank et la régularité de leur cotation sont assurées par un contrat de liquidité mis en œuvre par les principaux actionnaires. Le contrat de liquidité est suivi par l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST. A sa date de clôture, soit le 27-05-2013, le contrat a été composé de 30 000 titres Amen Bank Actions anciennes et de 1 000 000 dinars de liquidité.

Il a été remplacé depuis le 09-06-2014 par un nouveau contrat composé de 36 742 titres Amen Bank et de 1 000 000 dinars de liquidité.

Prévisions

La comparaison des réalisations de l'exercice 2014 par rapport aux prévisions établies par le Business Plan 2014-2018 et publiées au niveau du document de référence « Amen Bank 2014 », a fait ressortir des écarts, qui se manifestent notamment au niveau des réalisations et des principaux emplois, qui ont dépassé les prévisions. Ces évolutions, conjuguées à une augmentation du TMM moyen de la période, ont permis de réaliser un volume d'affaires et un produit net bancaire proche de ce qui a été prévu.

(En milliers de dinars)

	Prévision 2014	Réalisation 2014	Taux de réalisation en (%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	5 543 660	5 534 662	99,8
Emprunts et Ressources spéciales	897 337	895 487	99,8
Principales Ressources	6 440 997	6 430 149	99,8
Créances sur la clientèle	5 484 548	6 116 034	111,5
Portefeuille titres	986 109	1 279 001	129,7
Principaux Emplois	6 470 657	7 395 035	114,3
Produits d'exploitation bancaire	588 054	586 953	99,8
Charges d'exploitation bancaire	308 400	334 269	108,4
Produit Net Bancaire	279 654	252 684	90,4
Dotations aux provisions	70 443	65 686	93,2
Frais de personnel	69 582	68 872	99,0
Charges générales d'exploitation	16 419	17 185	104,7
Résultat net de l'exercice	104 945	89 171	85,0

Amen Bank à mieux connaître le risque global du client en y intégrant la prise en compte des risques environnementaux et sociaux des projets financés

Le Conseil de Surveillance a approuvé la politique générale de gestion des risques environnementaux et sociaux qui détaille le cadre global de gestion des risques d'Amen Bank, son organisation et sa gouvernance.

En 2014, Amen Bank a avancé dans la mise en place opérationnelle du système de gestion environnementale et sociale par l'adaptation de la chaîne de financement pour permettre l'identification, l'évaluation ainsi que l'atténuation des impacts environnementaux et sociaux des projets à financer et par l'intégration des plans d'actions convenus dans les contrats de prêts à la clientèle.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Plan d'actions

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT) ne cesse de prendre de l'ampleur à l'échelle nationale, avec une réglementation en constante évolution. C'est dans ce cadre qu'Amen Bank a mis en place un plan d'actions pour le renforcement du dispositif de contrôle interne LCB/FT.

Une procédure d'entrée en relation Know Your Customer (KYC) est mise en place pour les personnes physiques et les personnes morales au niveau du système d'information agences. Le formulaire KYC permet de recueillir les informations d'identification, notamment le bénéficiaire effectif, les principaux actionnaires, l'objet et la nature de la relation, l'origine des fonds et le degré d'exposition publique.

Amen Bank s'est également dotée d'une solution informatique LCB/FT venant compléter l'outil de filtrage des listes noires, déjà en place depuis 2007. La solution LCB/FT consiste en un logiciel de profilage et de monitoring des clients et des transactions qui inclut une composante KYC permettant l'évaluation des risques clients.

Un tableau de bord périodique est remis au conseil de Surveillance portant sur les indicateurs d'activité ainsi que les actions réalisées.

Le comité supérieur des risques assure un suivi mensuel des actions effectuées dans le cadre du dispositif LCB/FT.

Une mission d'audit interne a été effectuée au cours de l'année 2014 ayant pour objectif, l'évaluation du degré de conformité du dispositif LCB/FT avec les dispositions réglementaires.

Réglementation FATCA

La Tunisie a adhéré en 2014 à la loi américaine "FATCA" (Foreign Account Tax Compliance Act) relative à l'évasion fiscale des contribuables américains. Concrètement, la loi "FATCA" fait obligation aux banques et établissements financiers du monde entier de transmettre de façon automatique à l'administration fiscale américaine, l'IRS (Internal Revenue Service), un certain nombre d'informations sur les revenus et les actifs des contribuables américains

C'est dans ce cadre qu'Amen Bank s'est inscrite sur le site de l'administration fiscale américaine en tant que "Registered Deemed Compliant Financial Institution Model 1 IGA" et s'est vue attribuer le code GIIN d'enregistrement suivant: MLWEQC.99999.SL.788.

Amen Bank a pris, dans ce cadre les mesures suivantes:

- Information et sensibilisation du personnel au sujet de la réglementation FATCA ;
- Identification des clients américains préexistants sur la base des critères FATCA ;
- Application des diligences requises pour les clients préexistants et les nouvelles entrées en relation.

Gouvernance et Responsabilité Sociale

Gouvernance d'AMEN BANK

Amen Bank a opté, après approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2012, pour un mode de gouvernance dualiste basé sur un Conseil de Surveillance et un Directoire.

Par ailleurs, Amen Bank a mis en place toutes les actions nécessaires pour consolider les piliers de la bonne gouvernance en se basant sur les dispositions de la Banque Centrale de Tunisie en la matière.

Le Conseil de Surveillance d'Amen Bank comporte deux membres indépendants et un membre représentant les petits porteurs. Chaque membre indépendant assure la présidence du Comité des Risques et du Comité Permanent d'Audit.

De même, Amen Bank a adopté un code de gouvernance. Ce code traite principalement des questions afférentes à la mission et aux prérogatives du conseil de surveillance, aux différents comités émanant du Conseil, aux procédures d'évaluation régulières du Conseil et des comités, à la politique de gestion des conflits d'intérêts, à la politique de lutte contre les délits d'initiés, à la politique du contrôle interne, aux règles régissant le contrôle de la conformité et à la politique de communication et d'information. Sont également annexés à ce code une charte du membre du Conseil de Surveillance et un code de déontologie de l'exercice de l'activité bancaire.

Conseil de Surveillance

Composition

Monsieur Rachid Ben Yedder	: Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Rached Fourati	: Membre indépendant, Vice - Président.
Monsieur Béchir Ben Yedder	: Membre
Monsieur Nébil Ben Yedder	: Membre
Madame Zeineb Guellouz	: Membre indépendant
Monsieur Ridha Ben Gaied	: Membre représentant les petits porteurs
Monsieur Mourad M'hiri	: Membre
Madame Selma Babbou	: Représentant permanent de la P.G I. S.A : Société de Participation, de Gestion et d'Investissement
Monsieur Hakim Ben YEDDER	: Représentant permanent de la COMAR S.A, Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
Monsieur Mohamed El Fadhel Khalil	: Représentant permanent de PARENIN S.A, Parc Engins Industriels et Agricoles.
Monsieur Zakaria Belkhodja	: Représentant permanent de la Société Le Pneu.
Monsieur John P. Khoury	: Membre désigné par la Société Financière Internationale, SFI.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour un mandat de trois années renouvelables

Le Conseil s'est réuni quatre fois au cours de 2014 :

Date du Conseil de Surveillance	27/01/2014	28/04/2014	04/08/2014	03/11/2014	Taux de présence
Nombre de présents	9	9	10	10	82.6 %

Mission

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire

Directoire

Mission et composition

Le Directoire est investi des pouvoirs nécessaires pour agir au nom de la société, accomplir ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet et représenter la société en tous pays, vis-à-vis de tous tiers, de tous établissements et administrations publics ou privés et de tous Etats. Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance par la loi ou par les Statuts d'Amen Bank.

Il se compose de quatre membres :

- M. Ahmed El Karm, Président du directoire
- M. Karim Ben Yedder, Directeur Général
- M. Mehrez Riahi, membre du directoire
- M.Néji Ghandri, membre du directoire

Fonctionnement

Le Directoire est assisté par les comités suivants :

- Comité du Directoire
- Comité Supérieur de Financement
- Comité de Gestion du Patrimoine
- Comité Supérieur des Risques
- Comité de Recouvrement
- Comité Organisation, Normes, Méthodes et Nouveaux Produits

Par ailleurs, l'organigramme d'Amen Bank a été actualisé le 15/02/2013. Il comporte les Directeurs Centraux et les principaux responsables suivants :

- | | |
|---|--------------------------|
| - Directeur Central de Financement | M. Zied Kassar |
| - Directeur Central de la Clientèle | M. Khaled Boukhris |
| - Directeur Central du Marché des Capitaux | M Hatem Zaara |
| - Directeur Central Juridique | M Sami Gasmı |
| - Directeur Central de l'Organisation et du Système d'information | M. Slaheddine Beji |
| - Directeur Central Administratif | M. Samir Ouertatani |
| - Directeur responsable de l'organe du contrôle de la conformité | M. Omar Dahmen |
| - Directeur de l'Audit | Mme Houda Machat |
| - Directeur des risques | Mme Latifa Dahmen |
| - Directeur du Contrôle | M. Ilyes Jrad |
| - Directeur du Recouvrement | Mme Bisma Babbou |
| - Directeur de Financement | M. Mehdi Ammar |
| - Directeur des opérations courantes | M. Jalel Mankai |
| - Directeur des Relations Internationales | Mme Boutheina Bouhiei |
| - Directeur de la Clientèle | M Slim Jomaa |
| - Directeur Marketing et Communication | M Khaled Mokaddem |
| - Directeur de Maîtrise d'ouvrage et de l'Organisation | M. Lotfi Ben Jannet |
| - Directeur des projets Informatiques | M. Mounir Chtioui |
| - Directeur de l'exploitation informatique | M. Belhassen Dridi |
| - Directeur Central de la Zone Tunis I | M Youssef Ben Ghorbel |
| - Directeur Central de la Zone Tunis II | M. Atef Khemiri |
| - Directeur de la Zone Tunis III | M. Sami Hriga |
| - Directeur de la Zone Tunis IV | M. Chokri Laadhari |
| - Directeur de la Zone Tunis V | M. Naoufel Khalef Babbou |
| - Directeur de la Zone Tunis VI | M. Zouheir Ben Abdallah |
| - Directeur de la Zone Tunis VII | M Youssef Baatour |
| - Directeur de la Zone Nord | M. Mehdi Ettri |
| - Directeur de la Zone Cap bon | M. Imed Mahmoud |
| - Directeur de la Zone Sousse | M. Abdelaziz Jaljoul |
| - Directeur de la Zone Sahel | M. Radhi Ben Ali |
| - Directeur de la Zone Centre | M Mohamed Karoui |

- Directeur de la Zone Sfax
- Directeur de la Zone Sud

M. Naoufel Hajji
M. Jamel Maaloul

Comités spécialisés

Comité Permanent d'Audit

Composition

Ce comité est constitué de 3 membres du Conseil de Surveillance désignés pour une durée de 3 ans renouvelables. Le comité est composé des membres suivants :

- M. Rached FOURATI : Membre indépendant, Président
- Mme Selma BABBOU : Membre représentant la PGI
- M. Zakaria Belkhoja : Membre représentant la société LE PNEU
- M. Lotfi BEN HADJ KACEM : Conseiller

Ce comité est rattaché au Conseil de surveillance et exerce son activité en toute indépendance.

Mission

Le Comité Permanent d'Audit Interne est notamment appelé à :

- Procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de la banque et autres organes chargés des missions de contrôle et l'adoption des mesures correctrices ;
- Contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de la banque, chargées des missions de contrôle ;
- Donner son avis au conseil sur la désignation du responsable de la structure chargée de l'audit interne, des auditeurs internes ainsi que de leur promotion et de leur rémunération ,
- Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes et/ou des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leur contrôle ,
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

Activité en 2014

Le Comité Permanent d'Audit se réunit au moins six fois par an sur convocation de son Président et chaque fois qu'il est jugé utile. Les principaux points examinés ainsi que les travaux effectués au cours de l'exercice 2014 concernent :

- Le rapport d'activité 2013 de la Direction de l'Audit et du comité permanent d'audit,
- Le programme de la formation/assistance par le cabinet de Conseil Audit Formation,
- La validation de la cartographie des risques et le plan d'audit de la période juillet 2014-décembre 2015,
- La validation des termes de référence et du rapport de la mission d'audit relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- Le Business plan 2013-2017,
- Le rapport sur le contrôle interne,
- Le suivi des lettres de direction des commissaires aux comptes.

Comité Exécutif de crédit

Composition

Ce comité est présidé par Monsieur Ahmed El Karm, Président du Directoire. Il est composé des membres suivants :

- Monsieur Nébil BEN YEDDER, membre
- Monsieur Ridha BEN GAIED, membre

- Monsieur Mohamed El Fadhel KHALIL, représentant la Société PARENIN, membre

Mission

Le Comité Exécutif de Crédit se prononce sur l'activité de financement d'AMEN BANK tout en veillant au respect des conditions et plafonds établis par le conseil de surveillance dans le cadre de la politique de financement de la banque. Le Comité se réunit au moins six fois par an.

Le comité Exécutif de Crédit émet obligatoirement son avis sur :

- Les nouveaux crédits dépassant 10 millions de dinars ;
- Les crédits aux clients dont les engagements auprès d'Amen Bank dépassent 15 millions de dinars ;
- Les crédits de restructuration financière dont les montants sont supérieurs à 5 millions de dinars ;
- Les crédits accordés aux personnes liées à Amen Bank ;
- Les crédits accordés aux clients ayant des créances classées, dont les montants dépassent 100 000 dinars

Le Comité Exécutif de Crédit présente régulièrement au Conseil de Surveillance les procès verbaux de ses réunions et un rapport détaillé sur son activité.

Activité en 2014

En 2014, le Comité Exécutif de Crédit d'AMEN BANK a statué sur 132 dossiers de financement totalisant un montant global de 900,1 millions de dinars contre 98 dossiers totalisant 767,6 millions de dinars en 2013. Il a également examiné en 2014 quatre études afférentes aux risques des grands groupes et deux études sectorielles.

Comité de risques

Composition

Le comité des risques est présidé par Madame Zeineb GUELLOUZ, membre indépendant du Conseil de Surveillance. Il est composé des membres du Conseil de Surveillance suivants :

- Monsieur Hakim BEN YEDDER, Représentant de la COMAR ;
- Monsieur John P. KHOURY, Membre indépendant désigné par la SFI ;
- Monsieur Walid CHAOUECH, Conseiller

Mission

Il a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Il est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels,
- L'approbation des systèmes de mesures et de surveillance des risques,
- Le contrôle du respect par le Directoire de la stratégie de gestion des risques arrêtée,
- L'analyse de l'exposition d'Amen Bank à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, et le risque opérationnel ainsi que la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière,
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de la banque,
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques des organes concernés,
- L'approbation des Plans de Continuité d'Activité,
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération,
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Le Comité des risques présente régulièrement au Conseil de Surveillance, les procès verbaux de ses réunions et un rapport détaillé sur son activité.

Activité en 2014

Durant l'année 2014, l'essentiel de l'activité du Comité des Risques a porté sur la réalisation du second pilier de sa stratégie, dédié à l'intégration de l'activité risque dans les processus et métiers d'Amen Bank. Ses travaux ont porté notamment sur :

- L'examen des ratios réglementaires et contractuels et la surveillance des indicateurs de risques ;
- Le suivi du plan de résilience du ratio de liquidité et de l'avancement du chantier de mise en place du nouveau ratio de liquidité à CT le LCR (Liquidity Coverage Ratio) ;
- Le suivi de l'avancement de la mission d'assistance technique de la SFI
- Le suivi de la mise en place du dispositif de gestion du risque opérationnel et notamment le module de collecte des incidents et l'examen du reporting y afférent ;
- L'examen des rapports sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des Risques pour l'année 2013 destiné à la Banque Centrale de Tunisie ;
- Le suivi de la mise en œuvre du dispositif de Lutte Anti-Blanchiment/Financement du Terrorisme ,
- L'examen du plan de continuité Informatique et la mise en place d'un site de secours ;
- Le suivi de la mise en œuvre du système de gestion environnementale et sociale sur sa performance environnementale au titre de l'année 2013.

Comité de rémunération

Le comité de rémunération se charge de proposer au Conseil de Surveillance les émoluments des membres du Directoire et des cadres supérieurs d'Amen Bank. Il est présidé par Monsieur Rachid Ben Yedder, Président du Conseil et est composé de Messieurs Béchir Ben Yedder, Rached Fourati, Nébil Ben Yedder et Ridha Ben Gaied, membres du Conseil de Surveillance.

Organe permanent de contrôle de la conformité

Mission

Il a pour mission de:

- Vérifier l'exécution des obligations légales d'Amen Bank et son respect des bonnes pratiques et des chartes professionnelles et morales ;
- Identifier et déterminer les risques de non conformité aux lois, règlements et règles de bon fonctionnement de la profession et évaluer leurs conséquences sur l'activité d'Amen Bank ,
- Adresser des rapports au Conseil de Surveillance et préparer des actions à même de permettre une maîtrise ainsi qu'une correction des risques de non-conformité ;
- Assister les services et les autres structures d'Amen Bank pour assurer la conformité aux lois, aux règles de bonnes pratiques et aux chartes professionnelles et morales, approuvées par Amen Bank ;
- Mener des actions de formation pour le personnel, notamment celui chargé du contrôle de la conformité.

Activité en 2014

En 2014, l'organe de la conformité s'est penché particulièrement sur :

- Le rapport sur la surveillance des risques notamment le risque de blanchiment d'argent et de lutte contre le terrorisme adressé à la BCT,
- Les changements opérés au niveau du code déontologique relatif au blanchiment d'argent,
- Le programme de formation à la lutte contre le blanchiment d'argent,
- Le questionnaire BCT relatif aux règles du contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme,
- L'adhésion de la banque à la réglementation FATCA,
- Le renforcement des règles de bonne gouvernance et la gestion des limites par les instances d'Amen Bank

Perspectives 2015- 2018

Un nouveau plan stratégique a été mis en place à fin 2014, dont les grandes lignes se résument ainsi .

- **Dépôts** : augmentation en moyenne de 12% l'an, sur la période 2015-2018,
- **Emprunts et ressources spéciales** : lancement d'emprunts obligataires de 50 MD par an et progression en moyenne annuelle, de 4 % des ressources spéciales ;
- **Crédits à la clientèle** : augmentation à un rythme annuel de 11%,
- **Portefeuille titres commercial** . évolution, en moyenne, de 11% essentiellement sous l'effet d'une augmentation des BTA,
- **Portefeuille titres d'investissement** · augmentation, en moyenne, de 9 5%,
- **Rendement des crédits** : environ 7,6% et un coût des ressources de 4,4%,
- **Commissions reçues** : augmentation de 10% par an,
- **Distribution de dividendes** : taux de distribution des dividendes, en moyenne, de 20% par an.

Audit et Gestion des Risques

Audit

Au cours de l'année 2014, l'audit exercé au sein d'Amen Bank a été marqué par la mise en place d'une nouvelle approche de l'audit interne, basée sur l'analyse des risques par macro processus.

A cet effet, l'équipe d'audit a poursuivi une action de formation et d'assistance assurée par un cabinet de conseil de renommée internationale et qui avait pour principale vocation, la mise en place d'un dispositif basé sur la détection et l'évaluation des risques.

Plusieurs objectifs ont été assignés à cette action de formation et d'assistance, se déclinant principalement en trois grands axes, à savoir un benchmarking des bonnes pratiques à l'échelle nationale et internationale, un découpage des métiers et opérations d'Amen Bank en macro processus et processus, suivant une approche « Top Down » et enfin une élaboration d'un référentiel commun de métiers, d'activités, de risques et de contrôles et ce, dans le but d'homogénéiser les reportings. Ces trois axes permettent la consolidation du respect de la réglementation en matière d'évaluation et de maîtrise des risques et de l'élaboration d'une cartographie des risques assurant la génération d'un plan d'audit d'Amen Bank.

Le programme de formation assistance poursuivi a permis à l'audit de se conformer davantage aux normes internationales, pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

Par ailleurs, en respect de la nouvelle approche fondée sur les risques, un cahier des charges a été établi pour l'automatisation du processus de gestion d'une mission d'audit. La mise à jour de la solution a permis d'améliorer la planification des missions d'audit, la gestion optimale de l'équipe d'audit interne, la centralisation des plans de préconisations associées et le suivi des plans d'actions correspondants. L'automatisation a également permis un gain de temps précieux dans la conduite des missions, une meilleure budgétisation et planification des missions ainsi qu'un archivage électronique des travaux effectués.

Amen Bank s'est employée activement au renforcement des principes fondamentaux de la profession de l'audit interne à travers l'encadrement de la conduite éthique des auditeurs internes. C'est ainsi qu'un code de déontologie a été élaboré retraçant le cadre général du comportement des auditeurs internes.

Gestion des Risques

Amen Bank a poursuivi le déploiement stratégique de la fonction gestion des risques pour la mise en œuvre d'un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques, inspiré des meilleures pratiques bâloises et en ligne avec les règles prudentielles de la Banque Centrale de Tunisie et avec le plan de renforcement institutionnel conclu par Amen Bank avec son partenaire stratégique la Société Financière Internationale, membre du groupe de la Banque Mondiale

Amen Bank a développé le nouveau dispositif, autour de trois piliers principaux respectivement d'ordre structurel, opérationnel et analytique :

- L'instauration d'un dispositif global de gouvernance et de gestion des risques,
- Le renforcement de la composante risques dans les processus et métiers,
- La promotion des outils de mesure, de monitoring et de reporting des risques.

Gouvernance et organisation de la gestion des risques

Amen Bank a déployé sa nouvelle organisation de la Direction Centrale des Risques, spécialisée par typologie de risque. Elle assure une vision globale de l'ensemble des risques préalablement définis dans la Politique Générale de Gestion des Risques. Amen Bank a également élargi son dispositif global des comités liés à la gestion des risques, avec en particulier, la création du Comité Supérieur des Risques et Capital avec ses trois sous-comités : ALCO, de capital et des risques opérationnels.

Risque de Crédit

Amen Bank a établi en 2014 les lignes directrices de la gestion des risques de crédit et a retenu l'approche de la notation interne de base « IRB (Internal Rating Based - Fondation) » pour l'appliquer aux grandes entreprises « Corporates » et aux PME qui assurent la quasi-couverture, en terme d'engagement, de son portefeuille.

Pour déterminer la probabilité de défaut, paramètre clé de mesure des risques dans l'approche IRB-Fondation, Amen Bank a retenu deux types d'approche :

- Une approche statistique de type score, pour les PME et qui consiste à associer directement une probabilité de défaut à une contrepartie grâce à des modèles basés sur des statistiques internes de défaillance ;
- Une approche de type expert pour le segment Corporate, inspiré des benchmarks par la pondération de variables signalétiques, qualitatives, comportementales et financières, présentant un sens économique clair et la détermination d'un score qui sera traduit ensuite en probabilité de défaut.

Les premiers scores développés ont été intégrés à la chaîne de financement comme indicateur dans l'appréciation des dossiers de financement. Cette première étape sera suivie par la généralisation de l'intégration des scores aux divers métiers et applications d'Amen Bank, en priorité dans l'attribution des conditions de banques et dans le schéma délégataire

Risque de Marché et ALM

Amen Bank a mené une approche agile et exploratrice similaire pour la gestion des risques de marché et la gestion Actifs-Passifs (ALM). En 2014, Amen Bank s'est attelée à développer sa première version de la Valeur à Risque VaR (Value at Risk) pour son portefeuille de marché (actions et change au comptant). Cette première version VaR, basée sur une méthode historique avec pondération des observations par leur antériorité, a permis à Amen Bank de disposer d'une première estimation de son exposition aux risques de marché. Une fois assurée de son pouvoir prédictif, la VaR servira à encadrer la perte potentielle et à fixer les limites internes en complément des limites réglementaires de gestion des risques de marché.

Amen Bank s'est aussi penchée sur les risques structurels de nature ALM inhérents aux décalages de taux et des échéances des postes d'actifs et de passifs du bilan et hors bilan et pouvant exposer Amen Bank à une perte sur ses positions ou une baisse des marges d'intérêt. Pour l'ALM, la démarche d'Amen Bank a porté sur trois indicateurs : le gap de liquidité, le gap de taux et la marge nette d'intérêt. La version statique de ces indicateurs a permis à Amen Bank d'esquisser la cartographie des sources de données des postes du bilan et du hors bilan. Le travail entamé sur les modèles d'écoulement et la fiabilisation des données comptables et extracomptables ainsi que les études statistiques sur les données économiques et financières permettront à Amen Bank d'appréhender rapidement les facteurs qui influencent les différents encours de son bilan et de limiter l'exposition du bilan aux risques et au-delà, optimiser les positions.

Risque Opérationnel

Pour le risque opérationnel, Amen Bank a poursuivi son action d'asseoir une culture d'observation, de quantification et de déclaration des risques opérationnels par la promotion de l'outil de collecte des incidents liés au risque opérationnel développé en interne et déployé au niveau des directions centrales et des agences. Les pertes et les incidents sont collectés sous forme déclarative et les données saisies, répondent aux référentiels des activités et des événements de risque opérationnel définis par Amen Bank et répartis par catégorie bâloise.

Cette base de données des incidents alimentera les statistiques internes qui, complétées par des statistiques externes, serviront à quantifier, à partir de la cartographie des risques, le niveau du risque opérationnel auquel Amen Bank est exposé

Gestion environnementale et sociale

Amen Bank a intégré dans sa stratégie la mise en place d'un système de gestion environnementale et sociale visant à appliquer les bonnes pratiques en la matière. Elle s'est engagée à respecter ces exigences dans le cadre du plan de renforcement institutionnel arrêté avec la Société Financière Internationale. La finalité de ce système est d'aider

Ressources humaines

Évolution de l'effectif

Au terme de l'année 2014, Amen Bank a compté un effectif de 1 116 employés statutaires (CDI/CDD), dont 118 employés en contrat à durée déterminée, contre 1095 employés statutaires à fin 2013, enregistrant ainsi une évolution des employés statutaires de 1,9%.

En matière de recrutement, Amen Bank a intégré 63 nouvelles recrues, dont 43 diplômés de l'enseignement supérieur. En sus des embauches par contrat de travail, 62 jeunes stagiaires diplômés de l'enseignement supérieur ont été concernés par un contrat de stage d'insertion à la vie professionnelle (SIVP).

Additionnée aux employés statutaires, la population des stagiaires engagés par un contrat SIVP porte l'effectif global d'Amen Bank à 1174 personnes, contre 1133 en 2013, soit une évolution de 3,6%.

Le taux d'attrition ou de turn-over s'est établi à 4,8% contre 5,6% en 2013, taux considéré comme étant très faible au regard des protocoles relatifs aux indicateurs sociaux admis universellement.

Le taux de remplacement de l'effectif, qui détermine le rapport entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs, s'est, quant à lui, établi à 150%, si l'on tient compte des insertions par un CDD des stagiaires engagés antérieurement par un contrat SIVP.

Structure de l'effectif

Au terme de 2014, l'effectif d'Amen Bank a compté 814 salariés statutaires (CDI/CDD) appartenant à la catégorie des cadres et des cadres supérieurs, contre 786 en 2013. Cette population qui représente 73,2% de l'effectif global compte 467 diplômés du supérieur (*Maîtrise, Mastère, Doctorat*), soit plus de 42 % de l'effectif global.

A la fin de 2014, la répartition de l'effectif entre les services centraux et le réseau d'agences est de 40-60%, confirmant, une fois de plus, une tendance au renforcement des effectifs dédiée à la force de vente d'Amen Bank.

Déclinée par genre, la répartition de l'effectif des employés statutaires, qui demeure la même qu'en 2013, fait ressortir que 73% de l'effectif font partie de la gent masculine contre 27% pour la gent féminine. Dans la perspective de renforcer son capital image de banque citoyenne en phase avec les normes relatives à la responsabilité sociale, Amen Bank s'est engagée dans la promotion de la diversité des genres au sein de son organisation, moyennant un programme soutenu par un organisme public étranger, en l'occurrence GIZ, et ce, après avoir remporté une compétition inter-entreprises organisée par ECONOWIN.

Les promotions et les reclassements professionnels

Veillant à promouvoir les compétences internes et à fidéliser les hauts potentiels en faisant qu'ils puissent continuellement évoluer dans l'organisation de la banque, Amen Bank a promu courant 2014, 15 jeunes cadres à la fonction de directeur d'agence, aussi bien au réseau de Tunis qu'à l'intérieur.

Quant au reclassement professionnel de fin d'année, il a concerné 370 employés sur un effectif de 431 employés inscrits au tableau d'aptitude. Ainsi, et en dehors de la population des cadres supérieurs, le taux annuel de promotion a-t-il atteint 85,9%.

Frais du personnel

Les frais du personnel se sont élevés à fin 2014 à 68,9 millions de dinars, contre 62,1 millions de dinars en 2013, enregistrant une augmentation de 10,9%, contre 11,7% une année auparavant.

Cette évolution, est la résultante des augmentations salariales sectorielles de mai 2014, des promotions de fin 2013 et des embauches réalisées courant 2014.

Formation continue

Les dépenses globales en formation initiale et continue ont atteint plus de 429 mille dinars, contre 297 mille dinars en 2013, enregistrant une évolution de 44,6%.

Les dépenses en formation continue proprement dite, ont, pour leur part, enregistré une évolution notable en 2014, en atteignant 274,6 milliers de dinars contre 147,7 milliers de dinars en 2013, soit une augmentation de 85,9%, traduisant l'engagement d'Amen Bank, d'enclencher une nouvelle dynamique destinée à faire monter en compétences le maximum de salariés opérant dans les activités les plus « sensibles » de la banque.

En effet, pas moins de 973 heures de formation en intra-entreprises, dont 532 heures dispensées par des formateurs externes missionnés par la banque, ont pu être réalisées à destination de 990 salariés.

Les séminaires externes ne sont pas en reste, puisqu'ils ont porté sur plus de 180 journées de formation et profité à plus de 30 cadres.

Enfin, dans le cadre de sa stratégie de gestion prévisionnelle des compétences, Amen Bank a dépensé en 2014 plus de 96 mille dinars en vue d'inscrire des jeunes cadres au cursus diplômant de l'Institut Technique de Banque de Paris, et ce, dans la perspective de préparer, à court terme, une pépinière de jeunes exploitants à même d'assumer des responsabilités fonctionnelles au sein de son réseau

Prêts sociaux

Dans le cadre de la poursuite de sa politique sociale volontariste, Amen Bank a accordé courant 2014 quelque 1.445 prêts en faveur du personnel pour une enveloppe globale de 20,1 millions dinars, dont 18,8% sont réservés à l'habitat.

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **635 247 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **89 171 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est

requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

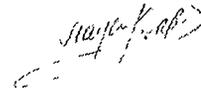
Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2015

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



FINOR
Fayçal DERBEL



Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- 1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **5 MDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.
La commission de gestion au titre de 2014, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **36 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 4 Août 2014.

- 2 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 30 Décembre 2014 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **70 MDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

Le Conseil de Surveillance réuni le 03 Février 2015 a autorisé la création d'un ou plusieurs fonds gérés de capital risque d'une valeur totale de **80 MDT**, dont la gestion sera confiée à "SICAR Amen" ou "Amen Capital".

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20,23%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.
En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2014, s'élève à **150 KDT** (HT).
- 2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2014 s'élève à **117 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **27,72%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés d'"Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à **19 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2014 s'élève à **1 007 KDT**;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2014, s'élève à **1 578 KDT**.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Seize (16) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **193 813 KDT**. La commission de gestion au titre de 2014, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **1 855 KDT (HT)**.
- 2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 - Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
 - Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2014, s'élève à **166 KDT (HT)**

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1 500 dinars (HT)**.

Société «Tunisys»

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2014 pour un montant de **1 196 KDT (HT)**.

SICAV's

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2014 (hors TVA)
SICAV Amen première	2,11%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 299 KDT
SICAV Amen	2,88%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	277 KDT

Société «AMEN FINANCE COMPANY»

Une convention de gestion a été conclue avec la société "AMEN FINANCE COMPANY" dans laquelle la banque détient **30%** du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société "AMEN FINANCE COMPANY" lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, "AMEN BANK" perçoit une rémunération annuelle fixe de **30 KDT** hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de **5 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par "Amen Bank" au titre de l'exercice 2014, s'élève à **30 KDT**.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en TND) .

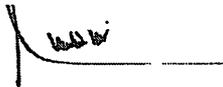
	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2014	Passif au 31/12/2014	Charge 2014	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	300 000	-	270 000	475 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	270 000	475 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2014	Charges sociales 2014	Passif au 31/12/2014	Charge brute 2014	Charges sociales 2014	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	655 410	145 275	705 469	1 377 854	312 511	1 371 415
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paievements en actions						
TOTAL	655 410	145 275	705 469	1 377 854	312 511	1 371 415

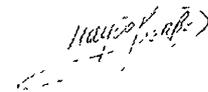
En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2015

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



FINOR
Fayçal DERBEL



Bilan arrêté au 31.12.2014

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc		Variation		
		2014	2013	absolu	%	
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	193 852	318 400	(124 548)	(39)
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	204 020	228 783	(24 763)	(11)
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	6 116 034	5 484 548	631 487	12
AC4	Portefeuille titres commercial	(1-4)	691 714	435 616	256 098	59
AC5	Portefeuille d'investissement	(1-5)	587 287	550 493	36 794	7
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	113 024	111 765	1 259	1
AC7	Autres actifs	(1-7)	88 946	96 026	(7 080)	(7)
	TOTAL ACTIFS		7 994 877	7 225 631	775 092	11
PA1	Banque Centrale	(2-1)	427 124	490 081	(62 957)	(13)
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	242 599	166 556	76 043	46
PA3	Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 534 662	4 964 477	570 185	11
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	895 487	846 029	49 458	6
PA5	Autres passifs	(2-5)	259 758	190 029	75 575	40
	TOTAL PASSIFS		7 359 630	6 657 172	708 304	11 %
CP1	Capital		122 220	122 220	-	-
CP2	Réserves		423 431	346 012	77 419	22
CP4	Autres capitaux propres		423	423	-	-
CP5	Résultats reportés		2	-	2	100
CP6	Résultat de l'exercice		89 171	99 804	(10 633)	(11)
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	635 247	568 459	66 788	12
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 994 877	7 225 631	749 247	11

Etat des engagements hors bilan arrêté au 31.12.2014

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc		absolu	%	
		2014	2013			
PASSIFS EVENTUELS						
HB 01-	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	592 643	646 178	(53 535)	(8)
HB 02-	Crédits documentaires	(4-2)	401 264	265 907	135 357	51
HB 03-	Actifs donnés en garantie	(4-3)	427 000	490 000	(63 000)	(13)
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 420 907	1 402 085	18 822	1
ENGAGEMENTS DONNES						
HB 04-	Engagements de financement donnés	(4-4)	203 512	177 782	25 730	14
HB 05-	Engagements sur titres		13 798	18 709	(4 911)	(26)
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		217 310	196 491	20 819	11
ENGAGEMENTS RECUS						
HB 06-	Engagements de financement reçus	(4-5)	155	1 582	(1 427)	(90)
HB 07-	Garanties reçues	(4-6)	1 330 178	1 128 408	201 770	18

Etat de résultat

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

		(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)			
Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		Variation	
		2014	2013	absolu	%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		586 953	510 708	109 587	27
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1) 446 390	394 012	91 576	30
PR2	Commissions en produits	(5-2) 66 712	58 135	6 399	12
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3) 49 670	38 486	11 255	41
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4) 24 181	20 075	357	2
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(334 269)	(261 244)	(60 897)	30
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5) (327 040)	(255 194)	(60 135)	31
CH2	Commissions encourues	(7 229)	(6 050)	(762)	14
PRODUIT NET BANCAIRE		252 684	249 464	48 690	24
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6) (65 685)	(62 921)	8 639	(12)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7) 2 062	1 731	1 143	194
PR7	Autres produits d'exploitation	1 966	1 907	(234)	(11)
CH6	Frais de personnel	(5-8) (68 872)	(62 127)	(6 500)	12
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8) (17 186)	(15 203)	(601)	4
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8) (5 753)	(5 589)	(503)	10
RESULTAT D'EXPLOITATION		99 216	107 262	50 634	89
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9) (1 507)	(546)	261	(32)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(8 538)	(6 912)	2 157	(24)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		89 171	99 804	53 052	113
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		89 171	99 804	53 052	113
Effet des modifications comptables		-	(76 412)	(11 739)	18
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		89 171	23 392	41 313	(231)
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		(5-10) 3,648	4,274	1,936	83
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		3,648	4,274	1,936	83

Etat de Flux de Trésorerie

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

Désignation	Notes	(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)			
		31-déc		Variation	
		2013	2013	absolu	%
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		510 397	458 640	51 757	11
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(323 175)	(277 943)	(45 232)	16
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		26 260	(22 455)	48 715	(217)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(697 714)	(681 678)	(16 036)	2
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		558 412	585 449	(27 037)	(5)
Titres de placements		(210 352)	(106 502)	(103 850)	98
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(72 986)	(62 127)	(10 859)	17
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		65 154	(2 255)	67 409	(2 989)
Impôt sur le bénéfice		(6 249)	(7 877)	1 628	(21)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		(150 253)	(116 748)	(33 505)	29
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		30 775	23 822	6 953	29
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(41 326)	(53 483)	12 157	(23)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(7 012)	(9 440)	2 428	(26)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		(17 563)	(39 101)	21 538	(55)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)				
Émission d'actions		-	75 349	(75 349)	(100)
Émission d'emprunts		-	5 000	(5 000)	(100)
Remboursement d'emprunts		(26 696)	(26 171)	(525)	2
Augmentation / diminution ressources spéciales		76 835	137 299	(60 464)	(44)
Dividendes versés		(22 457)	(17 000)	(5 457)	32
Mouvements sur fond social et de retraite		74	(60)	134	(223)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		27 756	174 417	(146 661)	(84)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(140 060)	18 568	(158 628)	(854)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(252 064)	(270 632)	18 568	(7)
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>		(392 124)	(252 064)	(140 060)	56

Notes aux états financiers au 31 décembre 2014

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 122.220.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 24.444.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 11% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	108 851	89%
Actionnaires Étrangers	13 369	11%
Total	122 220	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2014 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1-1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants.

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,) ,
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ,
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ,
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ,
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ,
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1-3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1-4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1-5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1 5.1 Provision collective.

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 37 816 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 34 586 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 3 230 KDT a été dotée au titre de l'année 2014.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2014:

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2014, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 464 KDT a été constatée au cours de 2014.

1-6 : Provisions additionnelles :

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision de 98 651 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision additionnelles de 69 548 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 29 103 KDT a été dotée au titre de l'année 2014.

2- Portefeuille titres

2-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré) La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées

- Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2-3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5-1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5-2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2014. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2014.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2014 un montant de 193 852 KDT contre 318 400 KDT au 31.12.2013 et se compose comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers cheques	41 500	38 580	2 920	8%
BCT, CCP et TGT	152 352	279 820	(127 468)	(46%)
Total	193 852	318 400	(124 548)	(39%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	41 590	38 612	2 978	8%
Provisions sur caisse en dinars	(90)	(32)	(58)	181%
Sous total 1	41 500	38 580	2 920	8%
BCT	152 150	279 877	(127 727)	(46%)
Provisions BCT	(76)	(339)	263	(78%)
Sous total 2	152 074	279 538	(127 464)	(46%)
CCP	292	378	(86)	(23%)
Provisions CCP	(14)	(96)	82	(85%)
Sous total 3	278	282	(4)	(1%)
Total	193 852	318 400	(124 548)	(39%)

Note 1 2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 204 020 KDT contre 228 783 KDT au 31 12 2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	18 153	24 287	(6 134)	(25%)
Prêts aux établissements bancaires	44 742	43 312	1 430	3%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	11	7	4	57%
Provisions sur les correspondants	(122)	(115)	(7)	6%
Total créances sur les établissements bancaires	62 784	67 491	(4 707)	(7%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	6 601	12 291	(5 690)	(46%)
Prêts aux établissements financiers	133 648	147 571	(13 923)	(9%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	987	1 430	(443)	(31%)
Total créances sur les établissements financiers	141 236	161 292	(20 056)	(12%)
Total	204 020	228 783	(24 763)	(11%)

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3	Plus d'un an	Plus de 5 ans	Total
		mois et moins d'un an	et moins de 5 ans		
Etablissements bancaires	62 784	-	-	-	62 784
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	18 153	-	-	-	18 153
Prêts aux établissements bancaires	44 742	-	-	-	44 742
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	11	-	-	-	11
Provisions sur les correspondants	(122)	-	-	-	(122)
Etablissements financiers	29 768	32 682	76 675	2 111	141 236
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	6 601	-	-	-	6 601
Prêts aux établissements financiers	22 180	32 682	76 675	2 111	133 648
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	987	-	-	-	987
Total	92 552	32 682	76 675	2 111	204 020

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	-	-	62 784	62 784
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	18 153	18 153
Prêts aux établissements bancaires	-	-	44 742	44 742
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	11	11
Provisions sur les correspondants	-	-	(122)	(122)
Etablissements financiers	-	16 135	125 101	141 236
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	-	6 601	6 601
Prêts aux établissements financiers	-	16 135	117 513	133 648
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	987	987
Total	-	16 135	187 885	204 020

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1 3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2014 et 2013 se présente comme suit .

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	864 007	716 352	147 655	21%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 666 813	4 298 099	368 714	9%
Crédits sur ressources spéciales (3)	585 214	470 097	115 117	24%
Total	6 116 034	5 484 548	631 486	12%

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12 2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	849 446	704 505	144 941	21%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	14 561	11 847	2 714	23%
Total	864 007	716 352	147 655	21%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 245 716	3 922 565	323 151	8%
Autres concours à la clientèle en devises	421 097	375 534	45 563	12%
Total	4 666 813	4 298 099	368 714	9%

Au 31/12/2014, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 165 millions de dinars.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Créances sur Ressources Budgétaires	12 793	10 079	2 714	27%
Créances sur Ressources Extérieures	572 421	460 018	112 403	24%
Total	585 214	470 097	115 117	24%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Montant brut de la créance	935 140	878 750	56 390	6%
Provisions au 31/12/N-1	349 284	298 503	50 781	17%
Dotation de l'exercice	48 689	78 501	(29 812)	(38%)
Reprise de l'exercice	(22 443)	(27 720)	5 277	(19%)
Provision au 31/12/N	375 530	349 284	26 246	8%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	98 651	69 548	29 103	42%
Total net de la créance	460 959	459 918	1 041	0%

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Montant brut de la créance classée	935 140	878 750	56 390	6%
Agios réservés au 31/12/N-1	156 848	149 065	7 783	5%
Dotation aux agios réservés	32 347	23 562	8 785	37%
Reprise Agios réservés de l'exercice	(9 527)	(15 689)	6 162	(39%)
Autres reprises	-	(90)	90	(100%)
Total des agios réservés au 31/12/N	179 668	156 848	22 820	15%

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	6 665 347	5 969 257	696 090	12%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	935 140	878 750	56 390	6%
Total des engagements (b)	7 600 487	6 848 007	752 480	11%
Agios réservés affectés aux engagements classés	175 520	152 831	22 689	15%
Provisions affectées aux engagements classés	377 763	349 284	28 479	8%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	98 651	69 548	29 103	42%
Total des provisions et agios réservés (c)	651 934	571 663	80 271	14%
Taux de couvertures des engagements classés(c/a)	69,72%	65,05%	4,66%	7%
Taux des engagements classés (a/b)	12,30%	12,83%	(0,53%)	(4%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 299	2 763	(464)	(17%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 849	1 254	595	47%
Provision sur créances courantes	-	2 234	(2 234)	(100%)
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	37 816	34 586	3 230	9%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	41 964	40 837	1 127	3%
Total général des provisions et agios réservés (d)	693 898	612 500	81 398	13%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	9,13%	8,94%	0,19%	2%

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	510 883	449 401	61 482	14%
Provision sur créances classées	374 416	343 033	31 383	9%
Provisions collectives	37 816	34 586	3 230	9%
Provisions sur créances courantes	-	2 234	(2 234)	(100%)
Provisions additionnelles(Cir 2013-21) sur exercices antérieurs	98 651	69 548	29 103	42%
Provisions sur créances (PA 05)	3 347	6 251	(2 904)	(46%)
Provisions sur Engagement par signature	3 347	6 251	(2 904)	(46%)
Total provisions sur créances	514 230	455 652	58 578	13%
Agios réservés affectés aux engagements classés	175 520	152 831	22 689	15%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 849	1 254	595	47%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 299	2 763	(464)	(17%)
Total agios réservés	179 668	156 848	22 820	15%
Total général des provisions et agios réservés	693 898	612 500	81 398	13%

(7) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31/12/2014 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe/Nature engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	382 383	119 684	11 078	6 947	278 027	58 868	856 987
Escomptes	328 897	83 289	3 098	517	8 833	2 136	426 770
Crédits court terme	1 243 578	363 502	15 567	11 325	58 942	11 986	1 704 900
Crédits moyen long terme	2 804 204	679 030	26 328	25 479	392 533	15 820	3 943 394
Engagements par signature	581 271	79 509	1 234	455	5 812	155	668 436
Total	5 340 333	1 325 014	57 305	44 723	744 147	88 965	7 600 487
Dont Impayés (*)	6 822	92 603	6 149	6 082	213 769	29 433	354 858

(8) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2014 :

Secteur d'activité	2014	%	2013	%
I- AGRICULTURE	149 508	1,97%	147 684	2,16%
II- INDUSTRIE	1 803 259	23,73%	1 664 560	24,31%
Mine	12 345	0,16%	8 222	0,12%
Energie	46 764	0,62%	61 416	0,90%
Industrie agroalimentaire	316 102	4,16%	271 234	3,96%
Matériaux de construction	349 740	4,60%	316 571	4,62%
Industrie mécanique et électrique	359 523	4,73%	324 984	4,75%
Chimie et caoutchouc	242 092	3,19%	238 165	3,48%
Textile	28 513	0,38%	25 382	0,37%
Habillement et cuir	67 112	0,88%	66 300	0,97%
Bois, liège et ameublement	42 358	0,56%	38 161	0,56%
Papier, imprimerie et industries diverses	157 050	2,07%	148 248	2,16%
Bâtiment et travaux publics	181 660	2,39%	165 879	2,42%
III- SERVICES	5 647 720	74,31%	5 035 763	73,54%
Transport et télécommunication	474 891	6,25%	579 218	8,46%
Tourisme	600 215	7,90%	423 013	6,18%
Commerce agroalimentaire	119 762	1,58%	89 749	1,31%
Commerce matériaux de construction	139 437	1,83%	120 094	1,75%
Commerce quincaillerie et assimilés	325 239	4,28%	215 049	3,14%
Commerce textile et cuir	81 535	1,07%	78 133	1,14%
Commerces divers	593 619	7,81%	562 271	8,21%
Santé	189 634	2,50%	137 455	2,01%
Finance	257 832	3,39%	282 505	4,13%
Loisirs et Culture	56 276	0,74%	40 270	0,59%
Particuliers	1 520 626	20,01%	1 340 377	19,57%
Divers	166 078	2,19%	156 067	2,28%
Promotion immobilière	1 122 576	14,77%	1 011 562	14,77%
Total	7 600 487	100%	6 848 007	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent **13%** du total des engagements de la banque au 31.12 2014.

(9) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	864 007	-	-	-	864 007
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	2 676 227	1 677 688	651 834	351 615	5 357 364
Crédits sur ressources spéciales	73 705	295 795	195 706	20 008	585 214
Total	3 613 939	1 973 483	847 540	371 623	6 806 585

(10) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	17	858	863 132	864 007
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 350	60 665	5 295 349	5 357 364
Crédits sur ressources spéciales	-	15 803	569 411	585 214
Total	1 367	77 326	6 727 892	6 806 585

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2014 un solde de 691 714 KDT contre un solde de 435 616 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres de transaction	1	3 926	(3 925)	(100%)
Bons de Trésor	1	3 926	(3 925)	(100%)
Titres de placement	691 713	431 690	260 023	60%
Titres à revenu fixe	681 742	425 797	255 945	60%
Bons de Trésor	522 836	320 127	202 709	63%
Créances rattachées	16 168	9 411	6 757	72%
Emprunts obligataires	137 973	93 063	44 910	48%
Créances rattachées	4 765	3 196	1 569	49%
Titres à revenu variable	9 971	5 893	4 078	69%
Actions	10 698	6 442	4 256	66%
Provisions pour moins value latente des actions	(727)	(549)	(178)	32%
Total	691 714	435 616	256 098	59%

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2014 entre les titres de transaction et les titres de placement.

Il est à préciser que les titres de la société Touristique et hôtelières de Djerba ainsi que la société SOFI SICAF comptabilisés au 31/12/2014 pour un total de 209 KDT, ont été transférés de la rubrique titre de placements à la rubrique titres de participations.

Au 31.12.2014, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 204 KDT.

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Actions cotées	10 698	6 233	4 465	72%
Actions non cotées	-	209	(209)	(100)%
Total	10 698	6 442	4 256	66%

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Titres de transaction	1	-	-	-	1
Bons de Trésor	1	-	-	-	1
Titres de placement	611 940	-	22 460	57 313	691 713
Titres à revenu fixe	611 940	-	22 460	47 342	681 742
Bons de Trésor	539 004	-	-	-	539 004
Emprunts obligataires	72 936	-	22 460	47 342	142 738
Titres à revenu variable	-	-	-	9 971	9 971
Actions	-	-	-	9 971	9 971
Total	611 941	-	22 460	57 313	691 714

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2014 et comparativement à 2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	10 698	6 442	4 256	66%
Provision au 31/12/N-1	549	364	185	51%
Dotation de l'exercice	287	195	92	47%
Reprise de provisions	(109)	(10)	(99)	990%
Provision au 31/12/N	727	549	178	32%
Total net des titres de placement	9 971	5 893	4 078	69%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2014 un solde de 587 287 KDT contre 550 493 KDT au 31.12.2013. Son détail se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres d'investissement (1)	344 831	329 299	15 532	5%
Titres de participation (2)	51 648	43 450	8 198	19%
Parts dans les entreprises associées (3)	119 292	107 130	12 162	11%
Parts dans les entreprises liées (4)	29 509	23 674	5 835	25%
Participation avec convention en rétrocession (5)	42 007	46 940	(4 933)	(11%)
Total	587 287	550 493	36 794	7%

Il est à préciser que les titres Touristique et hôtelières de Djerba ainsi que la société SOFI SICAF comptabilisés au 31/12/2014 pour un total de 209 KDT, ont été transférés de la rubrique titre de placements à la rubrique titres de participations.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeurs brutes au 31.12.2013	Montant restant libérer	Créances rattachées	Provisions	Total net au 31.12.2013	Acquisition/autres entrées 2014	Cession/autres sorties 2014	Valeurs brutes au 31.12.2014	Créances rattachées	Montant restant à libérer	Dotation 2014	Reprise 2014	Provisions	Total au 31.12.2014
Titres d'investissement hors Fonds gérés	101 040	-	5 024	(300)	105 764	-	(47 047)	53 993	2 449	-	-	-	(300)	56 142
Titres d'investissements Fonds gérés	225 672	-	-	(2 137)	223 535	80 294	(16 713)	289 253	1 000	-	-	573	(1 564)	288 689
Titres de participation	52 884	(2 303)	-	(7 131)	43 450	13 490	(4 811)	61 563	-	(1 744)	-	-	(8 171)	51 648
Parts dans les entreprises associées	109 585	(1 200)	-	(1 255)	107 130	11 754	-	121 339	-	(488)	-	-	(1 559)	119 292
Parts dans les entreprises liées	40 176	(15 191)	-	(1 312)	23 674	787	-	40 963	917	(11 441)	-	-	(930)	29 509
Participation avec convention en rétrocession	44 136	-	4 404	(1 600)	46 940	2 500	(5 449)	41 187	3 811	-	-	-	(2 991)	42 007
Total	573 493	(18 694)	9 428	(13 735)	550 493	108 825	(74 020)	608 298	8 177	(13 673)	-	573	(15 515)	587 287

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Bons de Trésor	55 134	104 756	(49 622)	(47%)
Bons de Trésor	52 723	99 770	(47 047)	(47%)
Creances rattachées	2 411	4 986	(2 575)	(52%)
Obligations	1 008	1 008	-	-
Obligations brutes	1 270	1 270	-	-
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	-
Creances rattachées	38	38	-	-
Fonds gérés	288 689	223 535	65 154	29%
Encours brut des fonds gérés	290 253	225 672	64 581	29%
Provisions sur fonds gérés	(1 564)	(2 137)	573	(27%)
Total	344 831	329 299	15 532	5%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres de participation	61 563	52 884	8 679	16%
Provisions sur titres de participation	(8 171)	(7 132)	(1 039)	15%
Montant restant à libérer sur titres participations	(1 744)	(2 302)	558	(24%)
Total	51 648	43 450	8 198	19%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotés se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres cotés	10 612	9 050	1 562	17%
Titres non cotés	50 951	43 834	7 117	16%
Titres de participation	61 563	52 884	8 679	16%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Titre	% de détention	31.12.2014	Provision 31.12.2014	31.12.2013	Provision 31.12.2013
Titres cotés		10 612	(1 000)	9 050	-
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-
SYPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	(1 000)	2 000	-
HANNIBAL LEASE	3,50%	1 957	-	1 957	-
MIP	4,71%	973	-	-	-
TAWASSOL GROUP HOLDING	0,49%	461	-	-	-
EURO-CYCLES	0,98%	128	-	-	-
Titres non cotés		50 951	(7 171)	43 834	(7 132)
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	5 000	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL2	68,80%	6 880	-	5 000	-
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	12,50%	5 000	-	-	-
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	4,50%	1 080	-	4 320	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1,37%	3 256	-	3 200	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	18,75%	3 000	-	3 000	-
FCPR SWING	18,60%	2 000	-	-	-
FCPR MAXULA ESPOIR	4,29%	1 500	-	1 500	-
ALTERMED APEF	3,33%	1 923	(358)	1 427	(338)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	11,47%	1 100	(9)	1 100	(33)
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	1 003	-
PHENICIA SEED FUND	10,06%	1 000	(190)	1 000	(124)
FINACORP OBLIGATION SICAV	14,87%	1 000	-	1 000	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-
LA MARINE HAMMAMET SUD	3,59%	700	(363)	700	(398)
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR "C O T U N A C E"	3,22%	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	13,69%	750	(39)	650	(54)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	(247)	588	(243)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	1,25%	500	-	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	(31)	500	(18)
TAYSIR MICRO FINANCE	16,67%	833	-	500	-
ADVANS TUNISIE	9,90%	446	-	446	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	(166)	400	(170)
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	8,00%	400	(93)	400	(83)
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	4,15%	275	-	372	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	5,54%	360	-	360	-
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR Z FRANCHE ZARZIS	5,02%	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	300	-	300	-
FCP SMART EQUITY	-	-	-	299	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	1,97%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,33%	127	-	104	-
FCP MAC EQUILIBRE	4,66%	750	-	100	-
SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERES DE DJERBA	-	193	-	-	-
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST S O D I N O	0,21%	100	(19)	100	(17)
SAGES	15,10%	76	(76)	76	(76)
AUTRES		242	(90)	219	(88)
		61 563	(8 171)	52 884	(7 132)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	121 339	109 586	11 753	11%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(487)	(1 200)	713	(59%)
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 560)	(1 256)	(304)	24%
Total	119 292	107 130	12 162	11%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres cotés	63 814	62 265	1 549	2%
Titres non cotés	57 525	47 321	10 204	22%
Parts dans les entreprises associées	121 339	109 586	11 753	11%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision	
		31.12.2014	31.12.2013
Titres cotés		63 814	62 265
TUNISIE LEASING	32,48%	31 473	-
ENNAKL	8,14%	32 341	-
Titres non cotés		57 525	(1 560)
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	42,61%	30 415	-
AMEN SANTE	16,00%	7 480	-
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	29,99%	2 400	-
SOCIETE EL IMRANE	30,00%	2 100	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	27,70%	2 925	-
SOCIETE EL KHIR	30,00%	1 560	(1 560)
HAYETT	25,00%	1 013	-
SOCIETE KAWARES	29,36%	969	-
SOCIETE AMEN INVEST	36,90%	494	-
SOCIETE TUNISYS	29,85%	448	-
SUNAGRI	27,00%	216	-
TUNINVEST INTER SICAR	30,00%	150	-
SICAV AMEN	2,88%	2 146	-
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-
SOCIETE AMEN PREMIERE	2,11%	5 074	-
		121 339	(1 560)
			109 586
			(1 256)

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 963	40 177	786	2%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(11 441)	(15 191)	3 750	(25%)
Créances rattachées	917	-	917	100%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(930)	(1 312)	382	(29%)
Total	29 509	23 674	5 835	25%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2013
AMEN FINANCE COMPANY	30,00%	30 000	-	30 000	-
SOCIETE AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 790	-
SOGEREC	75,74%	3 402	(930)	2 616	(1 312)
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
SOCIETE LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	60,00%	266	-	266	-
		40 963	(930)	40 177	(1 312)

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	41 187	44 136	(2 949)	(7%)
Creances rattachées	3 811	4 404	(593)	(13%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(2 991)	(1 600)	(1 391)	87%
Total	42 007	46 940	(4 933)	(11%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filliale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2014	Résultat net 2014
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	8 466	1 975
Le Recouvrement	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	1 274	867
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	9 949	350
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	75,74%	3 429 191	132
Amen Capital	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	60,00%	357	35
Amen Finance Company	Amen Bank	Société de participations	30,00%	630 005	770
Amen Corporate Finance	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	99,90%	3	2

Note 1 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2014 un solde de 113 024 KDT contre un solde de 111 765 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 336	2 313	23	1%
Immobilisations incorporelles	8 314	7 772	542	7%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(5 794)	(5 275)	(519)	10%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	106 700	105 814	886	1%
Immobilisations corporelles	157 775	160 848	(3 073)	(2%)
Amortissement des immobilisations corporelles	(51 075)	(55 034)	3 959	(7%)
Immobilisations encours	3 988	3 638	350	10%
Immobilisations encours	3 988	3 638	350	10%
Total	113 024	111 765	1 259	1%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtées à être cédées totalisent au 31.12.2014 un montant de 35 593 KDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présente comme suit :

Description	31/12/2013	Acquisitions	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 31/12/2014	Amort cum 31/12/2013	DOT 2014	Amort immob sorties	Amort cum 31/12/2014	Valeur Nette au 31/12/2014
1) Immobilisations Incorporelles	7 588	542	-	8 130	5 275	519	-	5 794	2 336
* Fonds de commerce		-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	6 623	542	-	7 165	4 729	479	-	5 208	1 957
* Droit au bail	965	-	-	965	546	40	-	586	379
2) Immobilisations Corporelles	160 848	12 905	15 978	157 775	55 034	5 234	9 195	51 075	106 700
Immobilisations d'exploitation	81 492	5 516	185	86 823	23 017	2 607	309	25 315	61 509
* Terrains d'exploitation	3 665	45	-	3 710	-	-	-	-	3 710
* Bâtiments	56 799	4 332	79	61 052	10 040	1 387	203	11 224	49 828
* Aménagements de bâtiments	21 029	1 139	106	22 062	12 977	1 220	106	14 091	7 971
Immobilisations hors exploitation	40 052	3 109	6 005	37 156	3 318	75	-	3 393	33 763
* Terrains hors exploitation	669	-	-	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	39 383	3 109	6 005	36 487	3 318	75	-	3 393	33 094
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	5 718	617	218	6 117	3 523	447	218	3 752	2 365
Matériels de Transport	2 666	2 078	258	4 486	2 029	355	258	2 126	2 360
Matériels Informatique	18 660	376	9 217	9 819	14 639	1 055	8 313	7 381	2 438
Machines DAB	6 017	57	-	6 074	4 105	324	-	4 429	1 645
Coffres Forts	2 249	-	95	2 154	1 263	124	97	1 290	864
Autres Immobilisations	3 994	1 152	-	5 146	3 142	247	-	3 389	1 757
3) Immobilisation en cours	3 638	702	352	3 988	-	-	-	-	3 988
Immobilisations corporelles en cours	3 545	616	352	3 809	-	-	-	-	3 809
Immobilisations incorporelles en cours	93	86	-	179	-	-	-	-	179
TOTAUX	172 074	14 149	16 330	169 893	60 309	5 753	9 195	56 869	113 024

Note 1 7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2014 un montant de 88 946 KDT contre un montant de 96 026 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	18 915	35 614	(16 699)	(47%)
<i>Comptes d'attente</i>	17 858	30 995	(13 137)	(42%)
Comptes d'attente de la salle de marché	3 384	16 319	(12 935)	(79%)
Comptes d'attente de la compensation	10 188	7 711	2 477	32%
Autres comptes d'attente	4 286	6 965	(2 679)	(38%)
<i>Comptes de régularisation</i>	1 057	4 619	(3 562)	(77%)
Autres	70 031	60 412	9 619	16%
Stock de matière, fourniture et timbres	634	918	(284)	(31%)
Etat, impôts et taxes	352	527	(175)	(33%)
Allocations familiales	339	259	80	31%
Dépôts et cautionnements	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	51 901	44 530	7 371	17%
Débiteurs divers	13 655	11 105	2 550	23%
Créances sur l'Etat	1 482	1 658	(176)	(11%)
Autres	1 551	1 298	253	19%
Total Autres Actifs	88 946	96 026	(7 080)	(7%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	18 361	11 362	6 999	62%
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	7 331	-	7 331	100%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 527	9 929	(402)	(4%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 503	1 433	70	5%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 781	20 098	(317)	(2%)
Provision sur opérations avec le personnel	838	838	-	-
Provision sur débiteurs divers	3 575	3 549	26	1%
Provisions sur autres comptes	15 368	15 711	(343)	(2%)
Total	38 142	31 460	6 682	21%

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2013	Dotation 2014	Reprise 2014	31.12.2014
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	11 362	7 529	(530)	18 361
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	-	7 331	-	7 331
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 929	128	(530)	9 527
Provision sur autres comptes d'attente	1 433	70	-	1 503
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	20 098	33	(350)	19 781
Provision sur opérations avec le personnel	838	-	-	838
Provision sur débiteurs divers	3 549	33	(7)	3 575
Provisions sur autres comptes	15 711	-	(343)	15 368
Total	31 460	7 562	(880)	38 142

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie

Au 31.12.2014, cette rubrique accuse un solde de 427 124 KDT enregistrant ainsi une baisse de 62 957 KDT par rapport au 31.12.2013.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2014 un solde de 242 599 KDT contre un solde de 166 556 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	237 914	161 844	76 070	47%
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	4 685	4 712	(27)	(1%)
Total	242 599	166 556	76 043	46%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	30 367	26 833	3 534	13%
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	207 547	135 011	72 536	54%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	237 914	161 844	76 070	47%

Tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une maturité résiduelle de moins de 3 mois.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	237 914	237 914
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	4 685	4 685
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	242 599	242 599

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2014 un solde de 5 534 662 KDT contre un solde de 4 964 477 KDT au 31.12.2013 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Dépôts à vue	1 336 712	1 349 301	(12 589)	(1%)
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 197 950	3 615 176	582 774	16%
Epargne	1 013 617	840 179	173 438	21%
Dépôts à terme	3 075 565	2 681 922	393 643	15%
Dépôts à terme en dinars	2 707 937	2 365 505	342 432	14%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	3 880	(8 335)	12 215	(147%)
Dépôts à terme en devises	362 304	324 213	38 091	12%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	1 444	539	905	168%
Autres sommes dues à la clientèle	108 768	93 075	15 693	17%
Total	5 534 662	4 964 477	570 185	11%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit .

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 336 712	-	-	-	-	1 336 712
Epargne	1 013 617	-	-	-	-	1 013 617
Dépôts à terme	1 334 815	583 777	1 153 093	-	-	3 071 685
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	108 768	108 768
Dettes rattachées	3 880	-	-	-	-	3 880
Total	3 689 024	583 777	1 153 093	-	108 768	5 534 662

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Dépôts à vue	905	52 667	1 283 140	1 336 712
Epargne	-	-	1 013 617	1 013 617
Dépôts à terme	-	34 900	3 036 785	3 071 685
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	108 768	108 768
	905	87 567	5 442 310	5 530 782

Note 2 4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à 895 487 KDT contre 846 029 KDT au 31.12.2013 se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Emprunts Matérialisés	220 372	247 068	(26 696)	(11%)
Ressources Spéciales	675 115	598 961	76 154	13%
Total	895 487	846 029	49 458	6%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2014 et au 31 12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Emprunts Matérialisés	215 646	241 817	(26 171)	(11%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	4 726	5 251	(525)	(10%)
Total	220 372	247 068	(26 696)	(11%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés hors dettes rattachées au 31.12.2014 se détaille comme suit :

Emprunt	Nature	Capital Initial	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Encours au 31/12/2013	Remboursements	Encours au 31/12/2014
Emprunt Obligataire Amen Bank		320 000				237 317	25 671	211 646
AMEN BANK 2006	EO	40 000	01/01/2005	29/01/2017	TMM+1%	16 000	4 000	12 000
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2023	6,50%	13 333	1 333	12 000
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2028	7,00%	15 000	1 000	14 000
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	5,45%	21 996	2 001	19 995
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	TMM+0,85%	21 996	2 001	19 995
AMEN BANK 2010	Sub	80 000	01/08/2010	31/08/2025	TMM+0,85%	63 992	5 336	58 656
AMEN BANK 2011-1	Sub	40 500	26/09/2011	25/09/2021	6,10%	32 400	4 050	28 350
AMEN BANK 2011-2	Sub	9 500	27/09/2011	25/09/2021	TMM+1%	7 600	950	6 650
AMEN BANK 2012	Sub	40 000	26/09/2012	17/09/2022	6,25%	36 000	4 000	32 000
AMEN BANK 2012-2	Sub	10 000	27/09/2012	17/09/2022	TMM+1,3%	9 000	1 000	8 000
Emprunt Sous Seing Privé		5 000				4 500	500	4 000
Emprunt Sous Seing Privé	Privé	5 000			TMM+2%	4 500	500	4 000
Total		325 000				241 817	26 171	215 646

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31 12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Ressources budgétaires	6 508	5 649	859	15%
Ressources extérieures	668 607	593 312	75 295	13%
Total	675 115	598 961	76 154	13%

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	627 122	561 382	65 740	12%
Ligne BIRD	934	934	-	-
Ligne ITALIENNE	14 639	16 735	(2 096)	(13%)
Ligne ALLEMANDE "FOCR ED"S	124	195	(71)	(36%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	14 672	11 974	2 698	23%
Ligne CFD restructuration financière	11 146	15 834	(4 688)	(30%)
Ligne CAPITAL RISQUE BEI	138	138	-	-
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN MICROS ET PME	8 000	8 000	-	-
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	4 804	5 840	(1 036)	(18%)
Ligne AFD HOTELLERIE	56 039	47 509	8 530	18%
Ligne BEI INVESTISSEMENT	456 980	439 615	17 365	4%
Ligne KREDITANSTALT FUR WIEDERAUFBAU (KFW)	2 226	4 452	(2 226)	(50%)
Ligne BM EFFECACITE ENERG	24 955	10 155	14 800	146%
Ligne BAD-MPME	5 000	-	5 000	100%
LIGNE SANAD	27 465	-	27 465	100%
Lignes extérieures en devise	38 194	29 321	8 873	30%
Ligne BEI EN EURO "BEI"	38 161	29 320	8 841	30%
Ligne KFW EN EURO	1	1	-	-
Ligne INTER ARABE	32	-	32	100%
Total	665 316	590 703	74 613	13%

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit .

RUBRIQUES	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	8 726	22 167	96 667	92 812	220 372
Emprunts matérialisés	4 000	22 167	96 667	92 812	215 646
Dettes rattachées	4 726	-	-	-	4 726
Ressources extérieures	8 863	63 528	342 029	254 187	668 607
Ressources extérieures en dinars	4 816	60 092	318 896	243 318	627 122
Ressources extérieures en devises	756	3 436	23 133	10 869	38 194
Dettes rattachées	3 291	-	-	-	3 291
Ressources budgétaires	2 943	191	1 406	1 968	6 508
Ressources budgétaires	2 920	191	1 406	1 968	6 485
Dettes rattachées	23	-	-	-	23
Total	20 532	85 886	440 102	348 967	895 487

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts Matérialisés	5 593	27 205	187 574	220 372
Ressources Budgétaires	-	-	6 508	6 508
Ressources Extérieures	-	-	668 607	668 607
Total	5 593	27 205	862 689	895 487

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	3 347	6 251	(2 904)	(46%)
Autres provisions pour passifs et charges	2 092	4 765	(2 673)	(56%)
Provisions pour passifs et charges	5 439	11 016	(5 577)	(51%)
Comptes d'attente et de régularisation	254 320	179 013	75 307	42%
<i>Comptes d'attente</i>	3 929	4 276	(347)	(8%)
<i>Comptes de régularisation</i>	1 601	(3)	1 604	(53 467%)
Créditeurs divers	234 359	156 455	77 904	50%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	181 066	109 006	72 060	66%
Dépôts du personnel	3 980	3 822	158	4%
Charges à payer	49 313	43 627	5 686	13%
Etat, impôts et taxes	12 797	17 035	(4 238)	(25%)
Autres	1 634	1 250	384	31%
Total Autres passifs	259 759	190 029	69 730	37%

(3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 635 247 KDT au 31.12.2014 enregistrant ainsi une augmentation de 66 788 KDT par rapport au 31.12.2013.

Cette augmentation provient de :

- L'affectation du résultat de 2013 avec des dividendes à distribuer pour (22 458) KDT;
- Du résultat arrêté au 31.12.2014 pour 89 171 KDT ;
- Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 74 KDT.

En application de l'article 19 de la loi N° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31.12.2014 à 382 382 KDT et se détaillent comme suit :

+Réserve spéciale de réinvestissement :	259 892
+Plus values sur cession de titres :	709
+Réserves extraordinaires:	802
+Prime d'émission :	120 979
<hr/>	
= Total des fonds propres distribuables en franchise de retenue :	382 382

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2013	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 459
Affectation du résultat 2013 (3ème résolution)											
Reserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	-	2 033	-	-	-	-	-	-	-	(2 033)	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	72 311	-	-	-	-	-	-	(72 311)	-
Reserves sur plus values sur titres	-	-	(12 729)	-	-	-	-	-	-	12 729	-
Réserve s extraordinaires	-	-	-	(72 244)	-	-	-	-	-	72 244	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22 458)	(22 458)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	-	3 000	-	-	(3 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	2	(2)	-
Transfert réserves extraordinaires à réserve à régime spéciale (6ème résolution)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements sur les Capitaux Propres	-	-	-	-	-	84 973	-	-	-	(84 973)	-
Mouvements sur fond social et de retraite	-	-	-	-	-	-	74	-	-	-	74
Resultat de l'exercice 31/12/2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	89 171	89 171
Capitaux Propres au 31/12/2014	122 220	12 222	280 604	802	120 979	-	28 824 (*)	423 (**)	2	89 171	635 247 (*) La

rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2014:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour 28 444 KDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 380 KDT.

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 KDT.

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à 592 643 KDT contre 646 178 KDT au terme de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Cautions	473 713	417 867	55 846	13%
Avais	107 010	218 619	(111 609)	(51%)
Autres garanties données	11 920	9 692	2 228	23%
Total	592 643	646 178	(53 535)	(8%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Cautions en faveur des banques	196 499	146 201	50 298	34%
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	257 036	251 488	5 548	2%
Total	473 713	417 867	55 846	13%

L'encours des avais se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avais en faveur des banques locales	51 000	138 000	(87 000)	(63%)
Avais sur emprunts obligataires	-	3 500	(3 500)	(100%)
Avais en faveur de la clientèle	56 010	77 119	(21 109)	(27%)
Total	107 010	218 619	(111 609)	(51%)

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	196 499	196 499
Cautions en faveur des établissements financiers	-	20 178	-	20 178
Cautions en faveur de la clientèle	-	368	256 668	257 036
Total	-	20 546	453 167	473 713

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 265 907 KDT au 31.12.2013 à 401 264 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Crédits documentaires Import	323 292	235 065	88 227	38%
Crédits documentaires Export	77 972	30 842	47 130	153%
Total	401 264	265 907	135 357	51%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	9 585	1872	311 835	323 292
Crédits documentaires Export	-	-	77 972	77 972
	9 585	1 872	389 807	401 264

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	165 000	234 000	(69 000)	(29%)
BTA donnés en garantie	262 000	256 000	6 000	2%
Total	427 000	490 000	(63 000)	(13%)

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2014 à 217 310 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement donnés	203 512	177 782	25 730	14%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	10 336	-	10 336	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	184 348	169 695	14 653	9%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à CT	143 893	112 128	31 765	28%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MLT	13 788	3 446	10 342	300%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	3 500	26 000	(22 500)	(87%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	23 167	28 121	(4 954)	(18%)
Autonsation de crédits par carte	8 828	8 087	741	9%
Engagements sur titres	13 798	18 709	(4 911)	(26%)
Participations non libérées	13 672	18 694	(5 022)	(27%)
Titres à recevoir	126	5	121	2 420%
Titres à livrer	-	10	(10)	(100%)
Total	217 310	196 491	20 819	11%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	203 511	203 511
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés			10 336	10 336
Engagements de financement donnés	-	-	184 347	184 347
Autorisation de crédits par carte	-	-	8 828	8 828
Engagements sur titres	11 441	488	1 870	13 798
Participations non libérées	11 441	488	1 744	13 672
Titres à recevoir	-	-	126	126
Titres à livrer	-	-	-	-
Total	11 441	488	205 381	217 310

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 155 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement reçus	155	1 582	(1 427)	(90%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	155	1 582	(1 427)	(90%)
Total	155	1 582	(1 427)	(90%)

La ventilation des engagements reçus selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement reçus	-	-	155	155
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	-	155	155
Total	-	-	155	155

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2014 à 1 330 178 KDT contre 1 128 408 KDT au terme de l'exercice 2013. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	53 057	65 926	(12 869)	(20%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	14 743	18 638	(3 895)	(21%)
Garanties reçues de la clientèle	1 262 378	1 043 844	218 534	21%
Total	1 330 178	1 128 408	201 770	18%

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2014 s'élèvent à (17 640) KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013
-------------	------------	------------

Devises vendues au comptant à livrer	(42 582)	(52 655)
Devises achetées au comptant à recevoir	24 942	50 919
TOTAL	(17 640)	(1 736)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2014 s'élèvent à 186 523 KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013
Devises vendues à terme à livrer	(174 811)	(235 282)
Devises achetées à terme à recevoir	361 334	37 650
TOTAL	186 523	(197 632)

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2014 un montant de 446 390 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	11 626	11 184	442	4%
Opérations avec la clientèle	413 670	359 621	54 049	15%
Autres intérêts et revenus assimilés	21 094	23 207	(2 113)	(9%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	9 888	12 486	(2 598)	(21%)
Commissions a caractere d'intérêt	11 206	10 721	485	5%
Total	446 390	394 012	52 378	13%

Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant en 2014 un montant 66 712 KDT, ont augmenté de 8 577 KDT par rapport à 2013 et se présentent comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Cheques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	35 623	31 106	4 517	15%
Opérations sur placement et titres	3 346	3 131	215	7%
Opérations de change	1 998	1 884	114	6%
Opérations de commerce extérieur	5 263	4 437	826	19%
Gestion, etude et engagement	10 299	9 294	1 005	11%
Opérations monétiques et de banque directe	9 307	7 433	1 874	25%
Autres commissions	876	850	26	3%
Total	66 712	58 135	8 577	15%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2014 et 2013 :

Description	2014	2013	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	762	196	566	289%
Gain net sur titres de placement	32 966	19 047	13 919	73%
Gain net sur opérations de change	15 942	19 243	(3 301)	(17%)
Total	49 670	38 486	11 184	29%

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	32 887	19 173	13 714	72%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	26 569	14 195	12 374	87%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	6 318	4 978	1 340	27%
Titres de placement à revenu variable	79	(126)	205	(163%)
Dividendes sur les titres de placement	276	66	210	317%
Plus values de cession	215	77	138	178%
Moins values de cession des titres de placement	(235)	(83)	(152)	183%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(287)	(196)	(91)	46%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	110	10	100	1 000%
Total	32 966	19 047	13 919	73%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	3 462	2 792	670	24 %
Gain net sur opérations de change en compte	12 371	15 999	(3 628)	(23)%
Autres résultats net de change	109	452	(343)	(76)%
Total	15 942	19 243	(3 301)	(17)%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2014 un montant de 24 181 KDT contre 20 075 KDT en 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	12 283	14 691	(2 408)	(16%)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	12 280	6 363	5 917	93%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(382)	(979)	597	(61%)
Total	24 181	20 075	4 106	20%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	4 518	7 085	(2 567)	(36%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	7 699	7 468	231	3%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	66	138	(72)	(52%)
Total	12 283	14 691	(2 408)	(16%)

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2014 un montant de 327 040 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	304 753	238 027	66 726	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	27 201	28 840	(1 639)	(6)%
Opérations avec la clientèle	246 308	179 052	67 256	38%
Emprunts et ressources spéciales	31 244	30 135	1 109	4%
Autres intérêts et charges	22 287	17 167	5 120	30%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	10 389	8 332	2 057	25%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	11 898	8 835	3 063	35%
Total	327 040	255 194	71 846	28%

Note 5.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2014 un montant de 65 685 KDT, enregistrant une hausse de 3 KDT par rapport à l'exercice 2013. Son détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	50 922	78 501	(27 579)	(35%)
Dotations aux provisions sur créances courantes	-	2 234	(2 234)	(100%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	3 230	6 298	(3 068)	(49%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	35 564	6 395	29 169	456%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	8 604	5 595	3 009	54%
Total dotations	98 320	99 023	(703)	(1%)
Perte sur créances	2 743	10 580	(7 837)	(74%)
Total des dotations et des pertes sur créances	101 063	109 603	(8 540)	(8%)
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(22 443)	(28 408)	5 965	(21%)
Reprise sur provisions sur créances courantes	(2 234)	-	(2 234)	100%
Reprise sur provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(6 461)	(13 259)	6 798	(51%)
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4 239)	(4 978)	739	(15%)
Total reprises	(35 377)	(46 645)	11 268	(24%)
Recouvrement des créances radiées	(1)	(37)	36	(97%)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(35 378)	(46 682)	11 304	(24%)
Total	65 685	62 921	2 764	4%

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2014 un montant de (2 062) KDT, en baisse de 331 KDT par rapport à l'exercice 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	2 907	1 893	1 014	54%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(1 126)	(589)	(537)	91%
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 023)	(3 127)	104	(3%)
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(820)	93	(913)	(982%)
Total	(2 062)	(1 731)	(331)	19%

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2014 un montant de 91 811 KDT, en hausse de 8 892 KDT par rapport à 2013. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Frais de personnel	68 872	62 127	6 745	11%
Rémunération du personnel	50 060	48 124	1 936	4%
Charges sociales	15 186	10 568	4 618	44%
Impôts sur salaires	1 005	900	105	12%
Autres charges liées au personnel	2 621	2 535	86	3%
Charges générales d'exploitation	17 186	15 203	1 983	13%
Frais d'exploitation non bancaires	7 479	6 688	791	12%
Autres charges d'exploitation	9 707	8 515	1 192	14%
Dotation aux amortissements	5 753	5 589	164	3%
Total	91 811	82 919	8 892	11%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2014 et 2013 :

Description	2014	2013	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	292	203	89	44%
Moins values sur cession des immobilisations	-	(68)	68	(100%)
Impôts et taxes	(628)	(19)	(609)	3 205%
Autres résultats exceptionnels	(1 171)	(662)	(509)	77%
Total	(1 507)	(546)	(961)	176%

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 3,648 dinars contre 4,274 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Description	2014	2013	Variation
Résultat net en KDT	89 171	99 804	(10 633)
Nombre moyen d'actions	24 444 000	23 352 570	1 091 430
Résultat de base par action (en DT)	3,648	4,274	(0,626)
Résultat dilué par action (en DT)	3,648	4,274	(0,626)

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

(6) Notes explicatives sur l'état de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (252 064) KDT à (392 124) KDT enregistrant une baisse de 140 060 KDT ou (55,57%). Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 150 253 KDT et des activités d'investissement pour 17 563 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 27 756 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à (150 253) KDT au 31 décembre 2014. Il s'explique notamment par

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 187 222 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 558 412 KDT.
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 65 154 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 26 260 KDT ;

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 697 714 KDT,
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 210 352 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 72 986 KDT;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 6 249 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à (17 563) KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 27 756 KDT provient principalement par l'augmentation des ressources spéciales pour 76 835 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à (392 124) KDT contre (252 064) KDT au 31 décembre 2013.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2014 s'est établi comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013
ACTIF	277 599	404 575
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	193 852	318 400
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	83 746	82 249
Créances sur les établissements bancaires inférieurs a 90 jours	62 785	67 491
Créances sur les établissements financiers inférieurs à 90 jours	20 961	14 758
TITRES DE TRANSACTION	1	3 926
PASSIF	669 723	656 639
BANQUE CENTRALE, C.C.P	427 124	490 082
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	242 599	166 557
Dépôts et avoirs des établissements bancaires inférieurs à 90 jours	237 914	161 844
Dépôts et avoirs des établissements financiers inférieurs à 90 jours	4 685	4 713
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(392 124)	(252 064)

(7) Autres notes

Note 7-1: Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 .

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,23% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 27,72% des droits de vote;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil de Surveillance de Amen Bank, les membres du Directoire ainsi que les membres proches de leurs familles;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2014

Note 7-2: Le ratio de liquidité à court terme « le LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en exploitation depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

Au 31/12/2014, ce ratio a atteint un niveau de 90,1% contre un seuil réglementaire minimum de 60% en 2015.

Note 7-3 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2014.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 17/04/2015. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Groupe AMEN BANK

LES INSTITUTIONS FINANCIERES DU GROUPE AMEN BANK

Amen Bank fait partie du groupe AMEN constitué de plusieurs sociétés opérant dans les secteurs de l'économie . banque, assurance, leasing, gestion de fonds et titres, santé, tourisme, promotion immobilière, vente des engins industriels, agroalimentaire et informatique.

Les institutions financières du groupe Amen, sont au nombre de 16

BANQUE DE DETAIL	INSTITUTIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	TITRES ET GESTION D'ACTIFS	ASSURANCE	METIERS SPECIALISES
AMEN BANK	AMEN BANK	AMEN BANK	COMAR	TUNISIE LEASING
	SICAR AMEN	AMEN INVEST	HAYETT	MAGHREB LEASING ALGERIE
	TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	SICAV AMEN		SOCIETE LE RECOUVREMENT
	TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	AMEN PREMIERE SICAV		SOGEREC
	AMEN PROJECT SICAF	AMEN CAPITAL		
	AMEN FINANCE COMPANY			

BANQUE DE DETAIL

AMEN BANK

Créée en 1967, Amen Bank est une société anonyme au capital social actuel de 122.220.000 DT, détenu à hauteur de 64,34% par le groupe AMEN. Son objet social est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits.

INSTITUTIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

SICAR AMEN

La Société SICAR AMEN est une société d'investissement à capital risque créée en 1999, son capital social actuel est de 2,5 millions de dinars. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment celles promues par les nouveaux promoteurs, les entreprises implantées dans les zones de développement régional, les entreprises objet d'opérations de mise à niveau, les petites et moyennes entreprises ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie et l'innovation dans tous les secteurs économiques. Au 31 décembre 2014, elle gère 32 Fonds totalisant 306,2 millions de dinars. Son total bilan s'élève à 285 millions de dinars avec un résultat net bénéficiaire de 1.975 mille dinars.

TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR

Tuninvest international Sicar est une société d'investissement à capital risque créée en 1998 régie par la loi 95-87 et les textes subséquents. Tuninvest International Sicar intervient exclusivement au moyen de son capital dans les sociétés tunisiennes non cotées en bourse en fonds propres ou quasi fonds propres par acquisition d'actions, de titres participatifs et d'obligations convertibles en actions. Tuninvest international Sicar est aujourd'hui en phase de désinvestissement. Elle a ramené son capital de 10 à 0,5 millions de dinars suite à plusieurs restitutions aux actionnaires qui au total ont récupéré entre dividendes et remboursement du capital 194% des montants investis. A fin 2014, son total bilan s'établit à 3,9 millions de dinars et son état de résultat fait ressortir un bénéfice de 4 mille dinars.

TUNINVEST INNOVATIONS SICAR

Tuninvest Innovations Sicar est une société d'investissement à capital risque créée en janvier 2002 et régie par la loi 95-87 et les textes subséquents.

Tuninvest Innovations Sicar investit en fonds propres dans les secteurs innovants ou liés à la technologie de l'information et des communications notamment l'infrastructure télécoms, équipements informatiques, le développement et la distribution de software, l'intégration et le conseil en systèmes d'information ainsi que le domaine des sciences de la vie.

Tuninvest Innovations est rentrée en phase de désinvestissement. Son capital social a été ramené de 5,5 à 0,5 millions de dinars.

En 2014 son total bilan s'élevé à 4,4 millions de dinars et son résultat net s'établit à 854 mille. Le total des fonds restitués aux actionnaires sous forme de dividendes et de réduction du capital s'élevé à 10,7 millions de dinars, représentant 195 % des montants investis.

AMEN PROJECT SICAF

AMEN PROJECT SICAF est une société d'investissement à capital fixe créée en 1993 et dotée d'un capital de 9 millions de dinars. La société compte à son actif 10 participations réparties dans des secteurs diversifiés tels que l'agroalimentaire, la distribution automobile et la santé. A fin 2014, l'encours global brut du portefeuille de participations s'est élevé à 11,4 millions de dinars et le bénéfice net a atteint 350 mille dinars.

AMEN FINANCE COMPANY « AFC »

AMEN FINANCE COMPANY est une société anonyme créée en 2012 avec un capital social de 100 millions de dinars libéré à ce jour à hauteur de 62,5 millions de dinars.

Elle a pour objet la participation au capital d'entreprises existantes ou à créer qu'elles soient ou non cotées en bourse, le rachat total ou partiel d'entreprises, ainsi que la détention et la gestion de participations en valeurs mobilières.

Elle détient actuellement 23,86 % du capital de la société ENNAKL, concessionnaire des marques Volkswagen, Volkswagen utilitaires, Audi, Porsche et Seat. Ses revenus provenant des dividendes distribués par la société ENNAKL se sont élevés à 2 863 mille dinars contre 2.280 mille dinars en 2013.

TITRES ET GESTION D'ACTIFS

AMEN INVEST

En tant qu'intermédiaire agréé, Amen Invest est spécialisée dans les métiers des titres. Au niveau de la gestion de l'épargne, Amen Invest offre des produits standardisés de valorisation des capitaux et/ou de dégrèvement fiscal et des solutions financières spécifiques et sur mesure. Sa gamme de produits d'épargne couvre tous les besoins des placements financiers de la clientèle. Au niveau des services aux entreprises émettrices, Amen Invest propose une solution globale qui va de l'étude du montage financier au placement des titres nouvellement émis et d'introduction en bourse.

En 2014, Amen Invest a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 millions de dinars pour un total bilan de 12,5 millions de dinars. Son bénéfice net s'élevé à 186,3 mille dinars.

SICAV AMEN

SICAV AMEN est une société d'investissement à capital variable de type mixte. Créée en juin 1992, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a pour gestionnaire AMEN INVEST et pour dépositaire AMEN BANK.

Son actif net s'est élevé à 46,6 millions de dinars à fin 2014. Il est composé à raison de 59,2% d'obligations d'Etat, 19,3% en obligations de sociétés et 0,5% en actions et parts d'OPCVM. Les 20,9 % restants, sont placés en produits monétaires. SICAV AMEN est en tête du palmarès en part de marché des SICAV MIXTES qui s'établit à 9,4%. Le rendement réalisé en 2014 s'élevé à 3,0% net d'impôts

AMEN PREMIERE SICAV

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Créée en 1994, elle a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle a pour gestionnaire AMEN INVEST et pour dépositaire AMEN BANK.

Son actif net s'est élevé, à fin 2014, à 241,9 millions de dinars. Sa part de marché des SICAV obligataires s'établit à 5,9%. Le rendement réalisé durant l'année 2014, compte tenu de la variation de sa valeur liquidative et d'un dividende distribué de 3,507dinars, s'élevé à 3,4% net d'impôts.

AMEN CAPITAL

AMEN CAPITAL est une société de gestion de fonds créée en 2010, régie par la loi 2008-78 et dotée d'un capital de 500 mille dinars. Son capital social est détenu par AMEN BANK à hauteur de 60% et par d'autres sociétés d'Amen Group à concurrence du reste. L'objet social d'AMEN CAPITAL est la gestion des fonds communs de placement à risque, des fonds d'amorçage ainsi que la gestion sous mandat de sociétés d'investissements du type SICAR et SICAF.

AMEN Capital poursuit deux métiers. Le capital investissement en apportant un appui en fonds propres à des sociétés en création ou en croissance au travers de ses fonds sous gestion et le conseil financier au travers de sa filiale AMEN CORPORATE FINANCE créée fin 2013.

A fin 2014, les actifs sous gestion par AMEN CAPITAL s'élevaient à 40 millions de dinars en augmentation de 45% par rapport à 2013. Son bénéfice s'est élevé à 35 mille dinars.

ASSURANCES

COMAR

Si la COMAR s'est positionnée comme premier assureur privé en Tunisie, c'est grâce notamment à la qualité de son réseau de distribution et à sa rigueur dans la gestion technique et financière. La Compagnie a réussi à se doter des meilleurs indicateurs de solidité et de solvabilité avec :

- un taux de couverture de ses engagements envers sa clientèle dépassant largement les 100%,
- un taux de couverture de la marge de solvabilité minimale dépassant les 500%.

La COMAR s'est engagée dans un processus de modernisation de son système d'information et procède continuellement à l'enrichissement de sa gamme de produits.

Les performances de l'exercice 2014 de la COMAR font ressortir un chiffre d'affaires de 146,3 millions de Dinars, en augmentation de 2,3% par rapport à l'année 2013 et un bénéfice net de 19,8 millions de Dinars.

HAYETT

Hayett a pu consolider sa position sur le marché de l'assurance vie en Tunisie, en suivant des méthodes de gestion rigoureuses et innovatrices. Pour répondre aux besoins évolutifs de sa clientèle, elle a toujours misé sur la création et l'enrichissement des produits ainsi que sur la formation continue de ses réseaux de distribution

En 2014, le chiffre d'affaires de Hayett s'est élevé à 30,4 millions de dinars, enregistrant une augmentation de 2,8 millions de dinars ou 10,4%. Son bénéfice net s'élève à 457 mille Dinars.

METIERS SPECIALISES

TUNISIE LEASING

Créée en 1984, Tunisie Leasing est la première société de Leasing en Tunisie. Elle est à la tête d'un groupe de sociétés oeuvrant dans les métiers du leasing, du factoring et de la location longue durée en Tunisie et en Algérie. Tunisie Leasing est leader de son marché en Tunisie, avec 18,4% de parts de marché. Le groupe est également implanté depuis 2006 en Algérie à travers une filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) contrôlée conjointement par Tunisie Leasing et Amen Bank. La filiale MLA est également leader avec une part de marché de 17%. L'activité de factoring a démarré en 1996 comme département de Tunisie Leasing et a été filialisée en 1999 par la création de Tunisie Factoring qui détient aujourd'hui 55% de parts de marché et compte comme actionnaire partenaire le Crédit Agricole Leasing et Factoring (CALF) ex Eurofactor, leader de l'affacturage intégré en Europe. Enfin Tunisie Leasing a été également la première à lancer la location longue durée par le biais de sa filiale captive Tunisie LLD.

Par ailleurs, Tunisie Leasing a développé les activités d'intermédiation en bourse (Tunisie Valeurs) et de capital investissement (Tuninvest Sicar, Tunisie Sicar, Tuninvest International Sicar, Tuninvest Innovations Sicar et FCP Croissance). Tunisie Leasing est cotée à la bourse de Tunis depuis 1992

En 2014, ses fonds propres, y compris les intérêts minoritaires, s'élèvent à 242 millions de dinars et son résultat net consolidé part du groupe s'établit à 14,6 millions de dinars en légère diminution de 0,7% par rapport à l'exercice précédent

MAGHREB LEASING ALGERIE

La Société Maghreb Leasing Algérie est un établissement financier de leasing créé le 15 janvier 2006 sous forme d'une société par action de droit algérien. Son capital actuel s'élève à l'équivalent de 72 millions de Dinars Tunisiens, il est détenu à hauteur de 72,6% par le groupe AMEN, dont 53,9% par Amen Bank et 18,7% par Tunisie Leasing. Le reliquat est détenu par des institutions financières internationales (SFI, PROPARCO, FMO).

Selon les états financiers certifiés en IFRS au 31/12/2014, la production de leasing a atteint la contre-valeur de 152 millions de Dinars Tunisiens, en progression de 6% par rapport à 2013. Le Produit Net de Leasing a progressé de 12% à près de 30 millions de Dinars Tunisiens. Le résultat net IFRS a atteint l'équivalent de 13,7 millions de Dinars Tunisiens, en augmentation de 15% par rapport à 2013, soit un rendement des fonds propres de 14,9% en 2014 contre 13,3% en 2013.

SOCIÉTÉ LE RECOUVREMENT

Constituée en Avril 2001 avec un capital de 300 milles dinars, la Société Le Recouvrement a pour objet l'achat de créances pour son propre compte ainsi que le recouvrement des créances pour le compte des tiers et ce, en application de la loi 98-04 du 2/2/1998. En 2014, elle a réalisé un bénéfice net de 866 milles dinars.

SOGEREC

La SOGEREC « Société la Générale de Recouvrement et de Réalisation de Créances », filiale intégrale de « AMEN BANK » a été créée en 2009. Son capital social s'élève à 6,6 millions de dinars. Elle est spécialisée dans l'assistance des entreprises pour le recouvrement aux termes de la loi n° 98-4 du 02 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances

La SOGEREC a enregistré depuis sa création une recette cumulative de recouvrement de l'ordre de 13 millions de dinars avec une décote positive de 5,5 millions dinars. A fin 2014 son total bilan s'est élevé à 3.739 mille dinars et son bénéfice net à 132 mille dinars.

Extraits du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Consolidés du groupe Amen Bank

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **684 741 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **90 401 KDT**.

4. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

5. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

6. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice

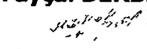
Tunis, le 11 Mai 2015

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**



**FINOR
Fayçal DERBEL**



Bilan consolidé au 31 décembre 2014

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc		Variation	
		2014	2013	absolu	%
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	194 376	318 462	(124 086)	(39)
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	204 020	228 787	(24 767)	(11)
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 118 461	5 487 233	631 228	12
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	702 896	437 517	265 379	61
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	376 462	377 137	(675)	(0)
Titres mis en équivalence	(1-5)	178 918	172 268	6 650	4
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	113 303	111 836	1 467	1
AC7 Autres actifs	(1-7)	111 463	119 961	(8 498)	(7)
TOTAL ACTIFS		7 999 899	7 253 201	746 698	10
PA1 Banque Centrale	(2-1)	427 124	490 082	(62 958)	(13)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	242 599	166 556	76 043	46
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 414 362	4 864 091	550 271	11
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	922 412	881 100	41 312	5
PA5 Autres passifs	(2-5)	260 792	194 903	65 889	34
TOTAL PASSIFS		7 267 289	6 596 732	670 557	10
INTERETS MINORITAIRES	(3)	47 869	41 907	5 962	14
CP1 Capital		122 220	122 220	-	-
CP2 Réserves		472 118	386 067	86 051	22
CP4 Autres capitaux propres		-	-	-	-
CP5 Résultats reportés		2	-	2	100
CP6 Résultat de l'exercice		90 401	106 275	(15 874)	(15)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(4)	684 741	614 562	70 179	11
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 999 899	7 253 201	746 698	10

État des engagements Hors Bilan consolidé Arrêté au 31.12.2014

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc		Variation	
		2014	2013	absolu	%
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>					
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	592 643	646 178	(53 535)	(8)
HB 02- Crédits documentaires	(5-2)	391 679	265 907	125 772	47
HB 03- Actifs donnés en garantie	(5-3)	427 000	490 000	(63 000)	(13)
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 411 322	1 402 085	9 237	1
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>					
HB 04- Engagements de financement donnés	(5-4)	203 512	177 782	25 730	14
HB 05- Engagements sur titres		2 357	3 518	(1 161)	(33)
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		205 869	181 300	24 569	14
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>					
HB 06- Engagements de financement reçus	(5-5)	155	1 582	(1 427)	(90)
HB 07- Garanties reçues	(5-6)	1 330 178	1 128 408	201 770	18

État de résultat consolidé

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

	Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		Variation	
			2014	2013	absolu	%
	<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>579 205</u>	<u>507 537</u>	<u>71 668</u>	<u>14</u>
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	447 946	395 946	52 000	13
PR2	Commissions perçues	(6-2)	67 313	58 629	8 684	15
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	50 021	38 603	11 418	30
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	13 925	14 359	(434)	(3)
	<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>334 551</u>	<u>261 177</u>	<u>73 374</u>	<u>28</u>
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	329 227	256 683	72 544	28
CH2	Commissions encourues		5 324	4 494	830	18
	<u>PRODUIT NET BANCAIRE</u>		<u>244 654</u>	<u>246 360</u>	<u>(1 706)</u>	<u>(1)</u>
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(6-6)	(65 804)	(62 961)	(2 843)	5
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(6-7)	130	1 203	(1 073)	(89)
PR7	Autres produits d'exploitation		2 383	1 920	463	24
CH6	Frais de personnel	(6-8)	(69 811)	(63 035)	(6 776)	11
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8)	(17 641)	(15 745)	(1 896)	12
CH8	Dotations aux amortissements	(6-8)	(5 780)	(5 638)	(142)	3
	<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>88 131</u>	<u>102 104</u>	<u>(13 973)</u>	<u>(14%)</u>
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		11 870	12 739	(869)	(7)
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	(1 507)	(558)	(949)	170
CH11	Impôt sur les sociétés	(6-10)	(9 292)	(8 751)	(541)	6
	<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		<u>89 202</u>	<u>105 534</u>	<u>(16 332)</u>	<u>(15)</u>
	Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-	-
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(1 199)	(741)	(458)	62
	<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		<u>90 401</u>	<u>106 275</u>	<u>(15 874)</u>	<u>(15)</u>
	Effet des modifications comptables		-	(65 951)	65 951	(100)
	<u>RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u>		<u>90 401</u>	<u>40 324</u>	<u>50 077</u>	<u>124</u>
	RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)	(6-11)	3,698	4,551	(0,8527)	(19)
	RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)	(6-11)	3,698	4,551	(0,8527)	(19)

État de flux de trésorerie consolidé Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc		Variation	
		2014	2013	absolu	%
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(7-1)				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		512 731	462 035	50 696	11
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(323 175)	(277 943)	(45 232)	16
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		26 260	(22 455)	48 715	(217)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(697 714)	(682 736)	(14 978)	2
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		443 210	674 195	(230 985)	(34)
Titres de placements		(111 875)	(214 775)	102 900	(48)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(71 746)	(61 505)	(10 241)	17
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		64 987	(2 404)	67 391	(2 803)
Impôt sur le bénéfice		(6 955)	(9 448)	2 493	(26)
FLUX DE TRÉSorerIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(164 277)	(135 036)	(29 241)	22%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(7-2)				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		33 190	25 582	7 608	30
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(69 266)	(21 640)	(47 626)	220
Acquisition / cessions sur immobilisations		(7 018)	(9 457)	2 439	(26)
FLUX DE TRÉSorerIE NET AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(43 094)	(5 515)	(37 579)	681
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(7-3)				
Émission d'actions		-	75 349	(75 349)	(100)
Émission provenant des fonds gérés		79 911	2 940	76 971	2 618
Émission d'emprunts		-	46 592	(46 592)	(100)
Remboursement d'emprunts		(38 918)	(66 540)	27 622	(42)
Augmentation / diminution ressources spéciales		77 073	137 299	(60 226)	(44)
Dividendes versés		(22 842)	(17 432)	(5 410)	31
Mouvement sur fond social et de retraite		74	(60)	134	(223)
FLUX DE TRÉSorerIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		95 298	178 148	(82 850)	(47)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(112 073)	37 597	(149 670)	(398)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(7-4)	(170 801)	(208 398)	37 597	(18)
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE		(282 874)	(170 801)	(112 073)	66

Notes aux États financiers Consolidés du Groupe Amen Bank

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- la norme comptable générale n° 01;
- les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives aux OPCVM;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2014.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend.

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	pays de Résidence
AMEN BANK	Société mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	99,97%	88,59%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	60,00%	61,85%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Filiale	IG	30,00%	33,25%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	61,78%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	M E	42,61%	52,35%	Algérie
AMEN INVEST	Entreprise associée	M E	36,90%	36,90%	Tunisie
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	M E	32,48%	32,48%	Tunisie
ENNAKL	Entreprise associée	M E	32,80%	17,65%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	M E	30,00%	38,12%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Entreprise associée	M E	28,79%	28,91%	Tunisie
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	M E	29,85%	29,85%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	M E	29,66%	29,52%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	M E	27,27%	36,13%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	M E	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	M E	23,24%	20,29%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	M E	0,09%	0,09%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	M E	27,00%	28,84%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	M E	0,03%	0,03%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises

La société AMEN FINANCE COMPANY a été intégrée en tant que filiale du groupe AMEN BANK et ce, conformément aux dispositions de la norme comptable NC 35 qui stipule dans son § 10 alinéa b que le contrôle existe également lorsque la mère, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entreprise et dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat.

En 2014, le groupe Amen Bank n'a enregistré aucune nouvelle entrée ; par contre le groupe a connu la sortie de la société EL KHIR suite à son entrée dans la procédure de liquidation.

La sortie de la société EL KHIR du périmètre de consolidation, s'est traduite par une perte impactant les résultats consolidés de l'exercice 2014 de 1.458 KDT.

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante:

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,) ;
- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ,
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 37 816 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 34 586 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 3 230 KDT a été dotée au titre de l'année 2014.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2014 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées .

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2014, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 464 KDT a été constatée au cours de 2014.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision de 98 651 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision additionnelle de 69 548 KDT constituée en 2013, une provision complémentaire nette de 29 103 KDT a été dotée au titre de l'année 2014.

5.4 Portefeuille titres

5.4.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

5.4.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.4.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.5 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont déduits du résultat.

5.6 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2014 sont rajoutées au résultat.

5.7 Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.8 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

5.9 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.10 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2014. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2014.

5.11 Charge d'impôt

En 2014, le groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1. Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2014 un montant de 194 376 KDT contre 318 462 KDT au 31.12.2013 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	42 024	38 642	3 382	9%
BCT, CCP et TGT	152 352	279 820	(127 468)	(46%)
Total	194 376	318 462	(124 086)	(39%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	42 114	38 674	3 440	9%
Provisions sur caisse en dinars	(90)	(32)	(58)	181%
Sous total 1	42 024	38 642	3 382	9%
BCT	152 150	279 877	(127 727)	(46%)
Provisions BCT	(76)	(339)	263	(78%)
Sous total 2	152 074	279 538	(127 464)	(46%)
CCP	292	378	(86)	(23%)
Provisions CCP	(14)	(96)	82	(85%)
Sous total 3	278	282	(4)	(1%)
Total	194 376	318 462	(124 086)	(39%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2014 un montant de 204 020 KDT contre 228 787 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	18 153	24 291	(6 138)	(25%)
Prêts aux établissements bancaires	44 742	43 312	1 430	3%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	11	7	4	57%
Provisions sur les correspondants	(122)	(115)	(7)	6%
Total créances sur les établissements bancaires	62 784	67 495	(4 711)	(7%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	6 601	12 291	(5 690)	(46%)
Prêts aux établissements financiers	133 648	147 571	(13 923)	(9%)
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	987	1 430	(443)	(31%)
Total créances sur les établissements financiers	141 236	161 292	(20 056)	(12%)
Total	204 020	228 787	(24 767)	(11%)

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2014 et 2013 se présente comme suit

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	864 007	716 352	147 655	21%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (1)	4 669 240	4 300 784	368 456	9%
Crédits sur ressources spéciales	585 214	470 097	115 117	24%
Total	6 118 461	5 487 233	631 228	12%

Le stock de provisions et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (1).

Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2014 un solde de 702 896 KDT contre un solde de 437 517 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres de transaction	11 183	5 827	5 356	92%
Titres à revenu fixe	1	3 926	(3 925)	(100%)
Titres à revenu variable	11 182	1 901	9 281	488%
Titres de placement	691 713	431 690	260 023	60%
Titres à revenu fixe	681 742	425 797	255 945	60%
Bons de Trésor	522 836	320 127	202 709	63%
Créances rattachées	16 168	9 411	6 757	72%
Emprunts obligataires	137 973	93 063	44 910	48%
Créances rattachées	4 765	3 196	1 569	49%
Titres à revenu variable	9 971	5 893	4 078	69%
Actions	10 698	6 442	4 256	66%
Provisions pour dépréciation des actions	(727)	(549)	(178)	32%
Total	702 896	437 517	265 379	61%

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2014 un solde de 376 462 KDT contre 377 137 KDT au 31.12.2013. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Titres d'investissement	74 627	120 827	(46 200)	(38%)
Titres de participation	61 955	49 156	12 799	26%
Titres de participation non consolidés	61 967	61 967	-	-
Participation avec convention en rétrocession	177 913	145 187	32 726	23%
Total	376 462	377 137	(675)	(0%)

Note 1.5: Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 178 917 KDT au 31.12.2014 contre un solde de 172 268 KDT au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

Société	31.12.2014	31.12.2013
EL KHIR	-	298
SICAV AMEN	42	62
AMEN PREMIERE	73	77
SUNAGRI	117	215
TUNISYS	611	952
KAWARIS	991	1 183
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	1 143	1 447
AMEN INVEST	1 432	1 409
TUNINVEST INNOVATION SICAR	1 531	2 849
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 398	1 950
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	2 400	1 200
HAYETT	3 435	3 371
EL IMRANE	3 650	3 463
ENNAKL	10 883	9 172
AMEN SANTE	12 032	8 869
TUNISIE LEASING	39 126	38 262
MLA	52 358	49 393
GOOD- WILL	46 695	48 097
Total	178 917	172 268

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2014 un solde de 113 303 KDT contre un solde de 111 836 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 340	2 322	18	1%
Immobilisations corporelles	106 975	105 876	1 099	1%
Immobilisations encours	3 988	3 638	350	10%
Total	113 303	111 836	1 467	1%

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2014 un montant de 111 463 KDT contre un montant de 119 961 KDT se détaillant comme suit:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	18 915	35 614	(16 699)	(47%)
<i>Comptes d'attente</i>	<i>17 858</i>	<i>30 995</i>	<i>(13 137)</i>	<i>(42%)</i>
Comptes d'attente de la salle de marché	3 384	16 319	(12 935)	(79%)
Comptes d'attente de la compensation	10 188	7 711	2 477	32%
Autres comptes d'attente	4 286	6 965	(2 679)	(38%)
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>1 057</i>	<i>4 619</i>	<i>(3 562)</i>	<i>(77%)</i>
Autres	92 548	84 347	8 201	10%
Stock de matière, fourniture et timbres	634	918	(284)	(31%)
Etat, impôts et taxes	352	527	(175)	(33%)
Allocations familiales	339	259	80	31%
Dépôts et cautionnements	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	51 901	44 530	7 371	17%
Débiteurs divers	13 655	11 105	2 550	23%
Créances sur l'Etat	1 482	1 658	(176)	(11%)
Autres	16 160	16 582	(422)	(3%)
Actif d'impôt différé	7 908	8 651	(743)	(9%)
Total Autres Actifs	111 463	119 961	(8 498)	(7%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit.

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	18 361	11 362	6 999	62%
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	7 331	-	7 331	100%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 527	9 929	(402)	(4%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 503	1 433	70	5%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 781	20 098	(317)	(2%)
Provision sur opérations avec le personnel	838	838	-	-
Provision sur débiteurs divers	3 575	3 549	26	1%
Provisions sur autres comptes	15 368	15 711	(343)	(2%)
Total	38 142	31 460	6 682	21%

2. Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2014 cette rubrique accuse un solde de 427 124 KDT enregistrant ainsi une baisse de 62 958 KDT par rapport au 31.12.2013.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2014 un solde de 242 599 KDT contre un solde de 166 556 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	237 914	161 844	76 070	47%
Avoirs des établissements bancaires	30 367	26 833	3 534	13%
Emprunts auprès des établissements bancaires	207 547	135 011	72 536	54%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	4 685	4 712	(27)	(1%)
Total	242 599	166 556	76 043	46%

Note 2.3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2014 un solde de 5 414 362 KDT contre un solde de 4 864 091 KDT au 31.12.2013 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Dépôts à vue	1 321 600	1 341 126	(19 526)	(1%)
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 092 762	3 522 965	569 797	16%
Epargne	1 013 617	840 179	173 438	21%
Dépôts à terme	2 960 363	2 584 771	375 592	15%
Dépôts à terme en dinars	2 592 735	2 268 354	324 381	14%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	3 880	(8 335)	12 215	(147%)
Dépôts à terme en devises	362 304	324 213	38 091	12%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	1 444	539	905	168%
Autres sommes dues à la clientèle	118 782	98 015	20 767	21%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	5 414 362	4 864 091	550 271	11%

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à 922 412 KDT contre 881 100 KDT au 31.12.2013 se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Emprunts matérialisés	214 780	247 068	(32 288)	(13%)
Ressources spéciales	707 632	634 032	73 600	12%
Total	922 412	881 100	41 312	5%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Emprunts matérialisés	210 054	241 817	(31 763)	(13%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	4 726	5 251	(525)	(10%)
Total	214 780	247 068	(32 288)	(13%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013 :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Ressources budgétaires	6 508	5 649	859	15%
Ressources extérieures	701 124	628 383	72 741	12%
Total	707 632	634 032	73 600	12%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2014 et au 31.12.2013:

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature (*)	3 347	6 251	(2 904)	(46%)
Autres provisions pour passifs et charges	2 092	4 765	(2 673)	(56%)
Provisions pour passifs et charges	5 439	11 016	(5 577)	(51%)
Comptes d'attente et de régularisation	255 353	183 887	71 466	39%
<i>Comptes d'attente</i>	<i>3 929</i>	<i>4 276</i>	<i>(347)</i>	<i>(8%)</i>
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>1 601</i>	<i>(3)</i>	<i>1 604</i>	<i>(53 467%)</i>
Créditeurs divers	234 359	156 455	77 904	50%
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	181 066	109 006	72 060	66%
Dépôts du personnel	3 980	3 822	158	4%
Charges à payer	49 313	43 627	5 686	13%
Etat, impôts et taxes	12 797	17 035	(4 238)	(25%)
Autres (*)	2 216	5 952	(3 736)	(63%)
Passif d'impôt différé	451	172	279	162%
Total Autres passifs	260 792	194 903	65 889	34%

(*) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de la rubrique Autres

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus par le Groupe, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se détaille au 31.12.2014 et au 31.12.2013 comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts minoritaires dans les réserves de Amen Finance Company	43 453	34 942
Intérêts minoritaires dans le résultat de Amen Finance Company	(1 396)	(1 744)
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	5 069	5 222
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	(33)	181
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	(375)	1 772
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	15	642
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	766	594
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	233	172
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	153	118
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	(19)	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de la ste LE RECOUVREMENT	2	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de la ste LE RECOUVREMENT	1	1
Total	47 869	41 907

4. Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à 122 220 KDT composé de 24 444 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit .

Société	Élément des capitaux	Capitaux propres au	Capitaux propres au	Observation
	propres	31.12.2014	31.12.2013	
AMEN BANK	CAPITAL	122 220	122 220	
	RESERVES	438 718	366 165	
	RESULTAT REPORTE	2	-	
	RESULTAT	73 840	88 964	
	TOTAL	634 780	577 349	
SICAR AMEN	RESERVES	3 520	2 232	
	RESULTAT	1 742	1 287	
	TOTAL	5 262	3 519	
LE RECOUVREMENT	RESERVES	972	501	
	RESULTAT	866	491	
	TOTAL	1 838	993	
AMEN PROJECT	RESERVES	928	1 101	
	RESULTAT	(37)	205	
	TOTAL	891	1 305	
SOGEREC	RESERVES	(1 733)	(2 442)	
	RESULTAT	117	709	
	TOTAL	(1 616)	(1 733)	
AMEN CAPITAL	RESERVES	176	111	
	RESULTAT	(30)	11	
	TOTAL	146	121	
AMEN FINANE COMPANY	RESERVES	863	780	
	RESULTAT	(696)	(869)	
	TOTAL	167	(88)	
AMEN CORPORATE FINANCE	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	1	84	
	TOTAL	1	84	
AMEN INVEST	RESERVES	884	868	
	RESULTAT	56	48	
	TOTAL	940	917	
TUNISIE LEASING	RESERVES	12 082	5 556	
	RESULTAT	2 288	3 011	
	TOTAL	14 370	8 567	
MAGHREB LEASING ALGERIE	RESERVES	14 495	13 020	
	RESULTAT	7 448	6 207	
	TOTAL	21 943	19 227	
EL IMRANE	RESERVES	1 069	917	
	RESULTAT	482	445	
	TOTAL	1 551	1 363	
KAWARIS	RESERVES	111	73	
	RESULTAT	(90)	132	
	TOTAL	21	205	

EL KHIR	RESERVES	-	(1 503)	Sortie du périmètre
	RESULTAT	-	(158)	
	TOTAL	-	(1 661)	
HAYETT	RESERVES	2 276	2 051	
	RESULTAT	146	307	
	TOTAL	2 422	2 358	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	RESERVES	1 087	97	
	RESULTAT	309	2 615	
	TOTAL	1 396	2 713	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	RESERVES	992	1 589	
	RESULTAT	2	(293)	
	TOTAL	994	1 297	
TUNISYS	RESERVES	450	378	
	RESULTAT	(287)	126	
	TOTAL	163	504	
AMEN SANTE	RESERVES	725	475	
	RESULTAT	443	250	
	TOTAL	1 168	725	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	-	-	
	TOTAL	-	-	
ENNAKEL	RESERVES	(5 387)	(5 819)	
	RESULTAT	3 896	2 699	
	TOTAL	(1 491)	(3 120)	
AMEN PREMIERE	RESERVES	(4)	-	
	RESULTAT	3	3	
	TOTAL	(1)	3	
SICAV AMEN	RESERVES	(106)	(86)	
	RESULTAT	1	2	
	TOTAL	(105)	(84)	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	-	-	
	TOTAL	-	-	
SUNAGRI	RESERVES	-	-	
	RESULTAT	(99)	(1)	
	TOTAL	(99)	(1)	
TOTAL	CAPITAL	122 220	122 220	
	RESERVES	472 118	386 067	
	RESULTAT REPORTE	2	-	
	RESULTAT	90 401	106 275	
	TOTAL	684 741	614 562	

5. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à 592 643 KDT contre 646 178 KDT au terme de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Cautions	473 713	417 867	55 846	13%
Avals	107 010	218 619	(111 609)	(51%)
Autres garanties données	11 920	9 692	2 228	23%
Total	592 643	646 178	(53 535)	(8%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Cautions en faveur des banques	196 499	146 201	50 298	34%
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	257 036	251 488	5 548	2%
Total	473 713	417 867	55 846	13%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	51 000	138 000	(87 000)	(63%)
Avals sur emprunts obligataires	-	3 500	(3 500)	(100%)
Avals en faveur de la clientèle	56 010	77 119	(21 109)	(27%)
Total	107 010	218 619	(111 609)	(51%)

Note 5.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 265 907 KDT au 31.12.2013 à 391 679 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Crédits documentaires import	313 707	235 065	78 642	33%
Crédits documentaires export	77 972	30 842	47 130	153%
Total	391 679	265 907	125 772	47%

Note 5.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	165 000	234 000	(69 000)	(29%)
BTA donnés en garantie	262 000	256 000	6 000	2%
Total	427 000	490 000	(63 000)	(13%)

Note 5.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2014 à 205 869 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement donnés	203 512	177 782	25 730	14%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	10 336	-	10 336	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	184 348	169 695	14 653	9%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à CT	143 893	112 128	31 765	28%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MLT	13 788	3 446	10 342	300%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	3 500	26 000	(22 500)	(87%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	23 167	28 121	(4 954)	(18%)
Autorisation de crédits par carte	8 828	8 087	741	9%
Engagements sur titres	2 357	3 518	(1 161)	(33%)
Participations non libérées	2 231	3 518	(1 287)	(37%)
Titres à recevoir	126	-	126	100%
Total	205 869	181 300	24 569	14%

Note 5.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 155 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Engagements de financement reçus	155	1 582	(1 427)	(90%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	155	1 582	(1 427)	(90%)
Total	155	1 582	(1 427)	(90%)

Note 5.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2014 à 1 330 178 KDT contre 1 128 408 KDT au terme de l'exercice 2013. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2014 comme suit :

Description	31.12.2014	31.12.2013	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	53 057	65 926	(12 869)	(20%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	14 743	18 638	(3 895)	(21%)
Garanties reçues de la clientèle	1 262 378	1 043 844	218 534	21%
Total	1 330 178	1 128 408	201 770	18%

6. Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 6.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2014 un montant de 447 946 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	11 626	11 184	442	4%
Opérations avec la clientèle	415 226	361 555	53 671	15%
Autres intérêts et revenus assimilés	21 094	23 207	(2 113)	(9)%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	9 888	12 486	(2 598)	(21)%
Commissions à caractère d'intérêt	11 206	10 721	485	5%
Total	447 946	395 946	52 000	13%

Note 6.2 Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2014 un montant 67 313 KDT, ont augmenté de 8 684 KDT par rapport à 2013 et se présentent comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	35 623	31 106	4 517	15%
Opérations sur placement et titres	3 346	3 131	215	7%
Opérations de change	1 998	1 884	114	6%
Opérations de commerce extérieur	5 263	4 437	826	19%
Gestion, étude et engagement	10 900	9 788	1 112	11%
Opérations monétiques et de banque directe	9 307	7 433	1 874	25%
Autres commissions	876	850	26	3%
Total	67 313	58 629	8 684	15%

Note 6.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2014 et 2013 :

Description	2014	2013	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	950	201	749	373%
Gain net sur titres de placement	33 129	19 159	13 970	73%
Gain net sur opérations de change	15 942	19 243	(3 301)	(17%)
Total	50 021	38 603	11 418	30%

Note 6.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2014 un montant de 13 925 KDT contre 14 359 KDT en 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	12 836	6 502	6 334	97%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 471	8 836	(7 365)	(83%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(382)	(979)	597	(61%)
Total	13 925	14 359	(434)	(3%)

Note 6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2014 un montant de 329 227 KDT Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	306 940	239 516	67 424	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	27 201	28 840	(1 639)	(6)%
Opérations avec la clientèle	248 495	180 541	67 954	38%
Emprunts et ressources spéciales	31 244	30 135	1 109	4%
Autres intérêts et charges:	22 287	17 167	5 120	30%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	10 389	8 332	2 057	25%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres	11 898	8 835	3 063	35%
Total	329 227	256 683	72 544	28%

Note 6.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs :

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2014 un montant de 65 804 KDT, en hausse de 2 843 KDT par rapport à l'exercice 2013. Son détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	51 041	80 775	(29 734)	(37%)
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	3 230	6 298	(3 068)	(49%)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	35 564	6 395	29 169	456%
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et	8 604	5 596	3 008	54%
Total dotations	98 439	99 064	(625)	(1%)
Perte sur créances	2 743	10 580	(7 837)	(74%)
Total des dotations et des pertes sur créances	101 182	109 644	(8 462)	(8%)
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(22 443)	(28 408)	5 965	(21%)
Reprise sur provisions sur créances courantes	(2 234)	-	(2 234)	100%
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(6 461)	(13 259)	6 798	(51%)
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4 239)	(4 979)	740	(15%)
Total reprises	(35 377)	(46 646)	11 269	(24%)
Recouvrement des créances radiées	(1)	(37)	36	(97%)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(35 378)	(46 683)	11 305	(24%)
Total	65 804	62 961	2 843	5%

Note 6.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2014 un montant de (130) KDT, en baisse de 1 073 KDT par rapport à l'exercice 2013. Leur détail se présente comme suit:

Description	2014	2013	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	4 871	2 773	2 098	76%
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(1 158)	(929)	(229)	25%
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 023)	(3 139)	116	(4%)
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(820)	93	(913)	(982%)
Total	(130)	(1 203)	1 073	(89%)

Note 6.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2014 un montant de 93 232 KDT, en hausse de 8 814 KDT par rapport à 2013. Leur détail se présente comme suit :

Description	2014	2013	Variation	%
Frais de personnel	69 811	63 035	6 776	11%
Rémunération du personnel	50 999	49 032	1 967	4%
Charges sociales	15 186	10 568	4 618	44%
Impôts sur salaires	1 005	900	105	12%
Autres charges liées au personnel	2 621	2 535	86	3%
Charges générales d'exploitation	17 641	15 745	1 896	12%
Frais d'exploitation non bancaires	7 479	6 688	791	12%
Autres charges d'exploitation	10 162	9 057	1 105	12%
Dotation aux amortissements	5 780	5 638	142	3%
Total	93 232	84 418	8 814	10%

Note 6.9: Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2014 et 2013 .

Description	2014	2013	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	292	203	89	44%
Moins values sur cession des immobilisations	-	(68)	68	-
Impôts et taxes	(628)	(19)	(609)	3 205%
Autres résultats exceptionnels	(1 171)	(674)	(497)	74%
Total	(1 507)	(558)	(949)	170%

Note 6.10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2014 et se détaille comme suit .

Libellé	2014	2013
Impôts courants	8 554	6 934
Impôts différés	738	1 817
Impôts sur les bénéfices	9 292	8 751

Note 6.11: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 3,698 dinars contre 4,551 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Description	2014	2013	Variations
Résultat net en KDT	90 401	106 275	(15 874)
Nombre moyen d'actions	24 444 000	23 352 570	1 091 430
Résultat de base par action (en DT)	3,698	4,551	(0,853)
Résultat dilué par action (en DT)	3,698	4,551	(0,853)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (170 801) KDT à (282 874) KDT enregistrant une baisse de 112 073 KDT. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 104 048 KDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de (164 277) et des activités d'investissement à hauteur de (51 844) KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur à celui des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie provenant à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à (164 277) KDT au 31 décembre 2014. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 189 556 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 443 210 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 697 714 KDT,
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 111 875 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers, pour 71 746 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 26 260 KDT ,
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 64 987 KDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 6 955 KDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement s'élève à (51 844) KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement, partiellement compensé par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 95 298 KDT provient principalement de l'augmentation des émissions provenant des fonds gérés de 79 911 KDT.

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2014 à (282 874) KDT.

Projet de résolutions

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2014 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un montant de 801 838,212 DT des réserves Extraordinaires et un montant de 708 795,159 DT des réserves de plus value sur cession des titres, devenues disponibles.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014 comme suit :

Affectation du Bénéfice 2014	
Bénéfice de l'exercice	89 170 996,704
Report à nouveau	2 317,508
Reserve extraordinaire à repartir	801 838,212
Plus values sur cession des titres a repartir	708 795,159
Montant à repartir	90 683 947,583
Reserve spéciale de réinvestissement	63 235 000,000
Fonds social	3 000 000,000
Dividendes	24 444 000,000
Report à nouveau	4 947,583

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars. Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2015, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2015, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des membres du Conseil de Surveillance dont les noms suivent, arrivent à échéance lors de la présente assemblée :

- Monsieur Rachid Ben Yedder,
- Monsieur Béchir Ben Yedder,
- Monsieur Nébil Ben Yedder,
- La PGI, société de Participation de Gestion et d'Investissement,
- La COMAR, Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances,
- La société PARENIN, Parc Engins industriels et agricoles,
- La société Le PNEU,
- Monsieur Mourad Mhiri,
- Monsieur Ridha Ben Gaied, membre représentant les petits porteurs,
- Monsieur Rached Fourati, membre indépendant,
- Madame Zeineb Guellouz, membre indépendant,

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des membres précités pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Dixième Résolution

Le mandat des commissaires aux Comptes, le cabinet FINOR, représenté par Monsieur Faycel Derbel venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années aux mêmes conditions.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Douzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Informations Complémentaires

Répartition du capital

STRUCTURE DU CAPITAL AMEN BANK AU 31/12/2014

Actionnaires	Nombre	Montant en Dinars	EN %
	d'actions	Nominal Acts 5D	
A) ACTIONNAIRES TUNISIENS	21 770 230	108 851 150	89,06%
PERSONNES MORALES PRIVEES	17 701 903	88 509 515	72,42%
STE ASSURANCE COMAR	6 776 976	33 884 880	27,72%
STE P G I HOLDING	4 944 056	24 720 280	20,23%
STE PARENIN	1 139 660	5 698 300	4,66%
STE SICOF	588 858	2 944 290	2,41%
STE CTKD	1 222 220	6 111 100	5,00%
STE HORCHANI FINANCE	1 034 329	5 171 645	4,23%
STE MEUBLATEX	373 519	1 867 595	1,53%
STE MENINX HOLDING	356 147	1 780 735	1,46%
STE LE PNEU	127 042	635 210	0,52%
STE EL HANA	426 832	2 134 160	1,75%
STE EL HADAYEK	233 040	1 165 200	0,95%
STE PARTNER INVESTMENT	24 200	121 000	0,10%
AUTRES PERSONNES MORALES	455 024	2 275 120	1,86%
PERSONNES PHYSIQUES	4 068 327	20 341 635	16,64%
BEN YEDDER RACHID	593 365	2 966 825	2,43%
BEN GAIED RIDHA	293 460	1 467 300	1,20%
BEN GAIED LASSAD	291 212	1 456 060	1,19%
BEN YEDDER BECHIR	236 764	1 183 820	0,97%
BEN GAIED ADEL	180 677	903 385	0,74%
BEN GAIED NEE CHEBIR MAHBOUBA	148 827	744 135	0,61%
DRISS MOHAMED SADOK	132 150	660 750	0,54%
BEN GAIED SONIA	113 875	569 375	0,47%
BEN GAIED MOUHIBA	110 775	553 875	0,45%
KHALFAT AMOR	100 000	500 000	0,41%
AUTRES PERSONNES PHYSIQUES	1 867 222	9 336 110	7,64%
B) ACTIONNAIRES ETRANGERS	2 673 770	13 368 850	10,94%
ACTIONNAIRES ETRANGERS RESIDENTS	504	2 520	0,00%
ACTIONNAIRES ETRANGERS NON RESIDENTS	2 673 266	13 366 330	10,94%
TOTAL GENERAL :	24 444 000	122 220 000	100,00%

Répartition des droits de vote

Article 35: « Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ».

Condition d'accès à l'Assemblée Générale Ordinaire

Article 38 : « L'Assemblée Générale Ordinaire se compose des propriétaires de dix actions ou plus libérées de versements exigibles. Toutefois, les propriétaires de moins de dix actions doivent afin de pouvoir user de ce droit de réunion, déposer leurs pouvoirs au siège social cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée ».

Règle applicable à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance

Article 17 bis : Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les personnes physiques ou morales actionnaires et nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance, seront tenues de désigner un représentant permanent qui sera soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Article 20 : Vacance de poste de membre du Conseil de Surveillance

En cas de vacance d'un poste au conseil de Surveillance, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

La nomination effectuée conformément à l'alinéa précédent est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, au cas où l'approbation n'aura pas lieu, les délibérations prises et les actes entrepris par le conseil n'en seront pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur au minimum légal, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le Conseil de Surveillance omet de procéder à la nomination requise ou si l'Assemblée n'est pas convoquée afin de se conformer aux dispositions prévues par l'alinéa précédent, tout intéressé peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues à l'alinéa premier du présent article.

Autres informations

Dénomination :	AMEN BANK
Forme juridique :	Société anonyme de droit commun
Nationalité :	Tunisienne
Siège social :	Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
Téléphone :	216.71.148.000
Fax:	216.71 833.517
Télex.	18801/18800
Swift.	CFCTTNTXXX
E-mail :	amenbank@amenbank.com.tn
Site web:	www.amenbank.com.tn
Site Internet Banking:	www.amennet.com.tn
Date de constitution:	1967
Durée:	99 ans sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Registre de commerce:	B 176041996
Matricule fiscal:	000 M A 00221/M
Capital social:	122.220.000 de dinars divisés en 24.444.000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.
Objet social :	Toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission, de change ou de bourse, toutes souscriptions et commissions, comme tous achats, ventes, changes et placements de fonds d'Etat, d'actions, d'obligations et autres valeurs quelconques; tous recouvrements de toutes créances pour le compte de tiers et généralement sans exception, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier. Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Exercice social :	Droit commun.
Régime fiscal :	Loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001
Législation particulière applicable :	AMEN BANK, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis.
Lieu de consultation des documents :	
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM :	Mr.Néji GHANDRI, membre du Directoire

Réseau d'Agences

Agence	téléphone	Agence	téléphone	Agence	téléphone	Agence	téléphone
Zone Tunis I	(71) 148 000	Ezzahra*	(79) 486 594	Borj Louzir*	(70) 698 170	Ksour Essaf*	(73) 621 333
Lafayette*	(71) 783 120	Borj Cedria*	(79) 326 250	Zone Nord	(71) 148 000	Mahdia Diar El Bahr*	(73) 682 664
Kheiredine Pacha*	(71) 906 657	El Mourouj IV*	(71) 475 767	Bizerte*	(72) 431 668	Zone Sousse	(73) 271 945
Mohamed V*	(71) 148 055	Mornag*	(71) 361 164	Beja*	(78) 450 020	Sousse Port*	(73) 224 029
Mandela*	(71) 148 067	Zone Tunis V	(71) 148 000	Sidi Thabet*	(70) 553 702	Hammam-Sousse*	(73) 360 800
Montplaisir*	(71) 904 686	Place Barcelone*	(71) 324 267	Jedeida*	(71) 638 510	Sousse Senghor*	(73) 211 050
Zone Tunis II	(71) 148 000	Bab El Alouj*	(71) 565 602	Kalaat El Andalous*	(71) 558 104	M'saken*	(73) 291 121
Place Pasteur*	(71) 780 741	El Omrane*	(71) 897 106	Zaghouan*	(72) 681 002	Sousse Khezama*	(73) 272 072
Les Olympiades*	(71) 808 668	Le Passage*	(71) 348 422	Menzel Bourguiba*	(72) 518 610	Sousse Ernadh*	(73) 303 956
Les Berges du Lac 2*	(71) 961 782	Bab El Khadhra*	(71) 561 253	Jendouba*	(78) 610 000	Sousse Medina*	(73) 201 220
La Charguia 2*	(71) 942 517	Montfleury*	(71) 392 966	Mornaguia*	(71) 550 420	Sidi Abdelhamid*	(73) 321 338
Les Berges du Lac*	(71) 965 303	Souk Ettrouk*	(71) 562 283	Le Kef*	(31) 102 758	Sahloul*	(73) 822 992
La Charguia	(71) 205 159	Taieb M'hin*	(71) 797 040	Zone Cap Bon	(72) 271 666	Kalaa Kebira*	(73) 317 777
Alain Savary*	(71) 770 255	Bab Souika*	(71) 573 909	Nabeul*	(72) 286 000	Zone Sfax	(74) 297 314
La Soukra*	(70) 680 813	Bab Jedid*	(71) 571 678	Kelibia*	(72) 296 372	Sfax Chaker*	(74) 220 138
Centre Urbain Nord*	(70) 728 470	Bouchoucha*	(71) 566 520	Beni Khair*	(72) 229 015	Sfax Medina*	(74) 211 944
Les Jardins du Lac*	(71) 197 022	Zone Tunis VI	(71) 148 000	Hammamet*	(72) 281 215	Sfax Gremda*	(74) 455 200
Dar Fadhal*	(71) 758 055	Place 14 janvier 2011*	(71) 336 412	Grombalia*	(72) 255 978	Sfax El Jedida*	(74) 408 189
Les Pins - Berges du Lac II*	(71) 267 557	Les Jardins de la soukra*	(70) 938 500	Korba*	(72) 388 855	Sfax Ariana*	(74) 443 875
Zone Tunis III	(71) 148 000	La Marsa*	(71) 748 492	Dar Chaabene*	(72) 320 020	Sfax Poudriere*	(74) 286 060
El Menzeh VI*	(71) 767 022	Le Kram*	(71) 730 253	Menzel Temime*	(72) 300 451	Menzel Chaker*	(74) 285 292
Ariana*	(71) 715 903	Sidi Bou Said*	(71) 980 012	Hammamet Marina*	(72) 241 855	Sfax Thyna*	(74) 463 222
El Menzah I*	(71) 752 582	La Marsa Corniche*	(71) 983 150	Hammamet La Medina*	(72) 241 400	Sfax Ceinture*	(74) 425 630
El Manar*	(71) 886 190	Carthage*	(71) 277 800	M'rezga*	(72) 322225	Sfax Aéroport*	(74) 460 705
Docteur Burnet*	(71) 792 729	L'Aouina*	(70) 737 535	Menzel Bouzelifa*	(72) 254 111	Sfax Chihia*	(74) 850 132
Ariana Center*	(71) 709 099	Gammarth*	(71) 917 362	Zone Centre	(77) 232 640	Sfax El Ain*	(74) 655 637
El Manar II (Campus)*	(71) 885 200	La Goulette*	(71) 736 505	Sidi Bouzid*	(76) 630 320	Sfax Nasria*	(74) 418 152
Les Jardins d'El Menzah*	(71) 887 711	Soukra II*	(71) 865 555	Kairouan*	(77) 232 860	Sakiet Eddaier*	(74) 890 176
Ennasr II*	(71) 828 700	Les Jardins de Carthage*	(71) 266 050	Tozeur*	(76) 460 456	Zone Sud	(75) 277 100
Ennasr*	(71) 818 374	Kram Ouest*	(71) 978 940	Enfidha*	(73) 381 950	Jerba H Souk*	(75) 652 666
Carnoy*	(71) 238 941	Marsa Saada*	(71) 983 606	Kebili*	(75) 494 395	Gabes Jara*	(75) 276 066
Les Jardins d'El Menzah II*	(70) 733 557	Zone Tunis VII	(71) 148 000	Kasserne*	(77) 472 800	Mareth*	(75) 321 300
Zone Tunis IV	(71) 148 000	Avenue de France*	(71) 340 511	Gafsa*	(76) 228 432	Jerba Midoun*	(75) 730 666
Ben Arous*	(71) 384 122	Raoued*	(71) 858 470	Siliana*	(78) 872 972	Medenine*	(75) 640 879
Hammam-Lif*	(79) 219 043	Le Bardo*	(71) 220 500	Zone Sahel	(73) 682 653	Zarzis*	(75) 694 850
Boumhal*	(71) 291 610	Ettahrir*	(71) 505 416	Ksar Helal*	(73) 451 053	Jerba Ajim*	(75) 661 666
Rades*	(71) 442 700	La Manouba*	(70) 615 148	Monastir*	(73) 462 788	Jerba El May*	(75) 676 243
Megrine*	(71) 428 317	Sidi H'sine Sijoumi*	(71) 935 766	Mahdia*	(73) 692 241	Tataouine*	(75) 862 065
El Mghira*	(79) 408 422	Riadh El Andalous*	(70) 823 730	Moknine*	(73) 435 434	Ghannouch*	(75) 225 164
El Mourouj*	(71) 364 999	Den Den*	(71) 608 700	Jammel*	(73) 484 310		
Soliman*	(72) 392 730	Ettadhamen*	(70) 564 490	El Jem*	(73) 633 699		
Rades Port*	(71) 449 700	El Agba*	(71) 646 111	Sahline*	(73) 528 126		

(*) Ces agences sont équipées de Distributeurs Automatiques de Billets

DAB hors agences : Star Oil kiosque El Manar, Total Relais Charguia, Hôtel Movempick Gammarth, Centre commercial ABC Berges du Lac, Hôtel Africa Tunis, Aéroport Enfidha, Ezzahra – siège Poulina, Hôtel Odyssee Zarzis, Hôtel Molka, Carthage Land Hammamet Sud, Vincci Helios Beach, Centre Pasino Jerba, Hotel Rym Beach Jerba, Aerolia El Mghira, Siège social Amen Bank